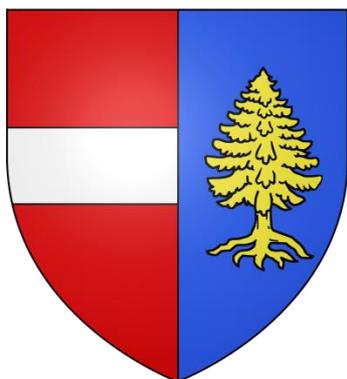


PLAN LOCAL d'URBANISME

Document approuvé



THANN

1. Annexes du Rapport de Présentation 1.a.2. Diagnostic territorial complet

Document approuvé par délibération du
Conseil Municipal en date du 22 janvier 2019

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Klethi', written over a horizontal line.



Jean-Roch Klethi - Urbaniste
Jean-Roch Klethi - Urbaniste

Janvier 2019

Plan Local d'Urbanisme Ville de Thann

Sommaire

Avant propos.....	p. 5
Introduction.....	p. 7
1. Le peuplement.....	p. 8
1.1 Dynamique démographique.....	p. 8
1.2 La démographie et les caractéristiques des ménages.....	p.10
2 Activités et emplois.....	p.13
2.1 Evolution des emplois.....	p.13
2.2 L'attractivité touristique.....	p.17
2.3 Les catégories sociales des actifs résidents.....	p.18
2.4 Indices de fragilités sociales.....	p.19
3. Le logement.....	p.22
3.1 Croissance du parc de logement.....	p.22
3.2 L'âge du parc de logements.....	p.26
3.3 La taille des logements.....	p.27
3.4 Statuts d'occupation des logements.....	p.28
3.5 Production de logements neufs.....	p.29
3.6 Bilan de la construction neuve.....	p.30
3.7 Evaluation des besoins quantitatifs en logements.....	p.31
4. Morphologie urbaine.....	p.32
4.1 Un tissu bâti contenu dans ses limites.....	p.32
4.2 Les grandes étapes du développement urbain.....	p.33
4.3 Organisation spatiale et fonctions urbaines.....	p.35
4.4 L'organisation des flux de déplacements.....	p.37
5. Typologie du bâti.....	p.38
5.1 Bâti ancien.....	p.38
5.2 Kattenbach et Saint-Jacques.....	p.39
5.3 Ensembles de logements collectifs.....	p.40
5.4 Pavillonnaire individuel.....	p.41
6. Equipements, services et espaces publics.....	p.43
6.1 Equipements et effectifs scolaires.....	p.43

6.2	Equipement sportifs	p.45
6.3	Transports en commun	p.46
6.4	Services de proximité	p.49
6.4.1	L'offre commerciale.....	p.49
6.4.2	Le centre-ville.....	p.49
6.4.3	Les services de soins.....	p.51
6.4.4	Services sociaux et médico-sociaux.....	p.51
6.4.5	Autres services.....	p.52
6.5	Equipements culturels	p.52
6.6	Espaces publics	p.54
6.6.1	Le réseau de voirie primaire.....	p.54
6.6.2	Les différents maillages de quartier.....	p.55
6.6.3	Les places publiques.....	p.57
6.6.4	Capacités de stationnement.....	p.60
6.6.5	Possibilités de stationnement à l'usage du covoiturage	p.63
6.6.6	Le stationnement des vélos.....	p.64
6.6.7	Parcours cyclables.....	p.64
7.	Gestion de la ressource foncière	p.65
7.1	Consommation foncière	p.67
8.	Enjeux d'aménagement et de développement durable	p.73
8.1	Vue d'ensemble	p.73
8.2	Enjeux environnementaux	p.75
8.3	Enjeux de prévention des risques et des nuisances	p.76
8.4	Enjeux d'habitat	p.77
8.5	Enjeux de transports et de déplacements	p.78
8.6	Enjeux de de développement économique et de communication numérique	p.78
8.7	Enjeux liés à la gestion de la ressource foncière	p.79
8.9	Enjeux liés aux communications numériques	p.80

Avant-Propos

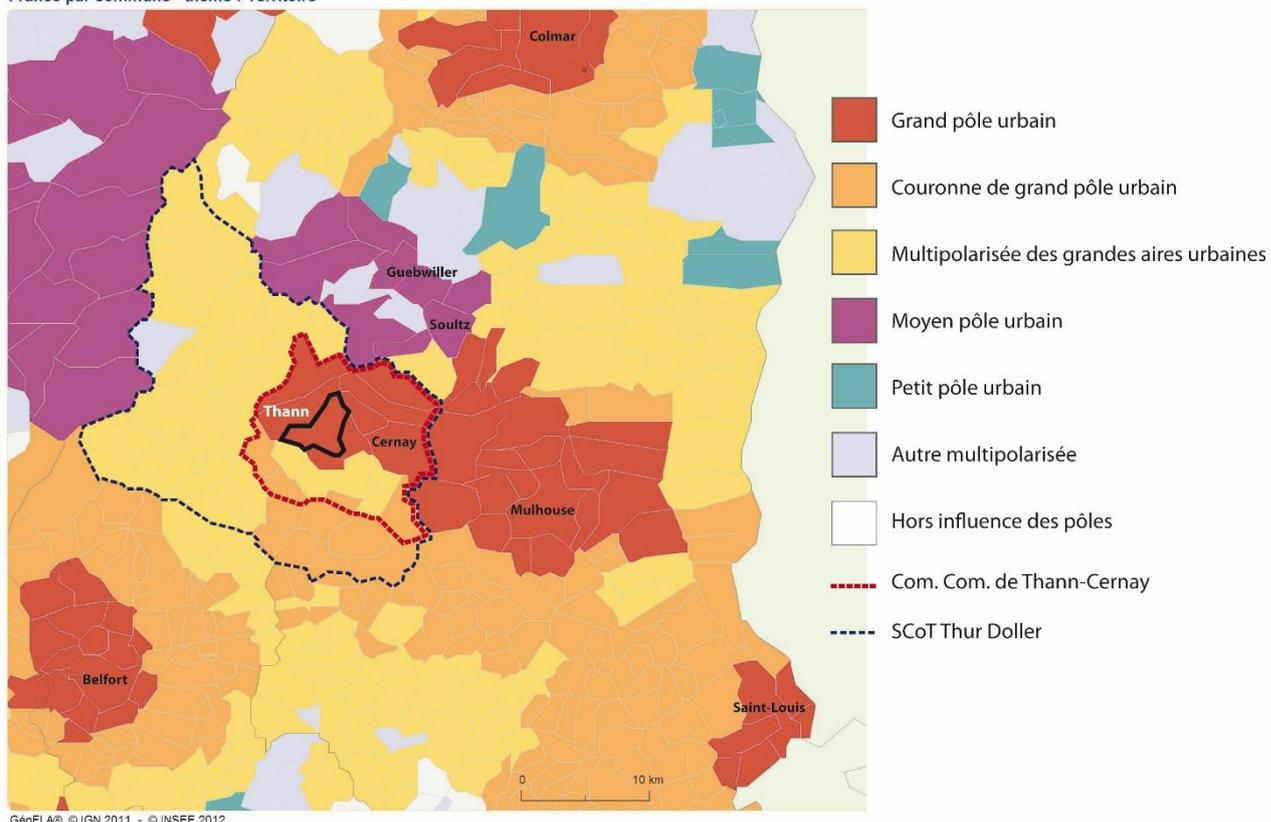
Ce dossier présente des éléments de diagnostic démographique, socio-économique, spatial et foncier permettant d'évaluer les besoins et les perspectives d'aménagement et de développement durable de la commune. Ces éléments, ajoutés à l'Etat Initial de l'Environnement, sont constitutifs du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme. Ils y figureront en tout ou partie. En tant que de besoin ils seront complétés et mis à jour au fur et à mesure de l'élaboration du projet,.

Le rapport de présentation comprendra également notamment l'explication des choix présidant au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), aux Orientations d'Aménagement et de Programmation et aux dispositions réglementaires (règlement et plan de zonage du PLU). Il comportera enfin une évaluation de l'impact du projet sur l'environnement.



La ville de Thann, à l'entrée de la vallée de la Thur

France par commune - thème : Territoire



L'Aire Urbaine et le pôle urbain de Thann-Cernay – Source : INSEE 2012 – données 2010

Introduction

La ville de Thann est localisée à l'entrée de la vallée de la Thur dans la partie méridionale des Vosges alsaciennes. Elle appartient au pôle urbain de Thann-Cernay, qui comprend 31 593 habitants, et forme par sa population la 4^{ème} agglomération du département, après celles de Mulhouse, Colmar et Saint-Louis-Bâle (partie française).

Les communes du pôle urbain de Thann-Cernay sont regroupées au sein d'une Communauté de Communes (Communauté de Communes de Thann-Cernay) qui compte au total un ensemble de 17 communes. Cette collectivité est comprise dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Thur-Doller, qui couvre les territoires des deux vallées les plus méridionales des Vosges du Sud. Le pôle urbain de Thann-Cernay est l'ensemble urbain principal de ce périmètre. Thann et de Cernay en constituent les centres urbains principaux, en tant que villes moyennes.

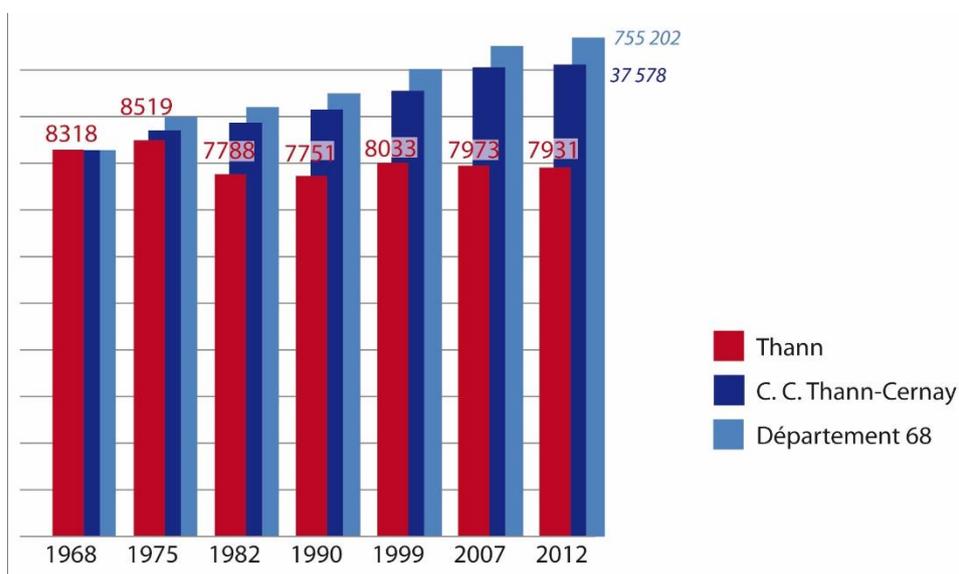
Thann est par le nombre de ses habitants la seconde ville de ce territoire après Cernay. Elle en comprend le noyau urbain historique, si bien qu'elle a maintenu jusqu'aujourd'hui de nombreuses fonctions de centralité urbaine, vitales pour le développement et le rayonnement de l'ensemble de l'agglomération et de la vallée de la Thur. Après avoir connu au XIX^{ème} siècle un essor démographique et économique généré par le développement industriel, son devenir urbain s'est trouvé de plus en plus contraint par la raréfaction des espaces d'urbanisation possibles. Les sites de développement de l'agglomération se sont ainsi progressivement relocalisés hors de la commune et vers la plaine, avantageant dès les années 1960 la croissance de Cernay en peuplement comme en emplois.

En quelques décennies, une importante conversion économique a peu à peu transformé Thann, ville naguère dominée par son industrie, en ville tertiaire. Ses atouts sont désormais de pouvoir demeurer un pôle attractif et performant, sous condition de maintenir la qualité de son offre urbaine et résidentielle. S'agissant du développement de son tissu d'activités économiques, il repose désormais sur la pérennité de son pôle d'industrie chimique, d'une part, et d'autre part sur son économie résidentielle. La qualité de son offre urbaine et sa vocation de centre urbain peuvent par ailleurs lui permettre d'attirer certaines catégories de services aux entreprises, le bassin de clientèle localisé à l'entrée de la Vallée de la Thur à Thann, Vieux-Thann, Cernay et Aspach-le-Haut étant devenu tout à fait attractif.

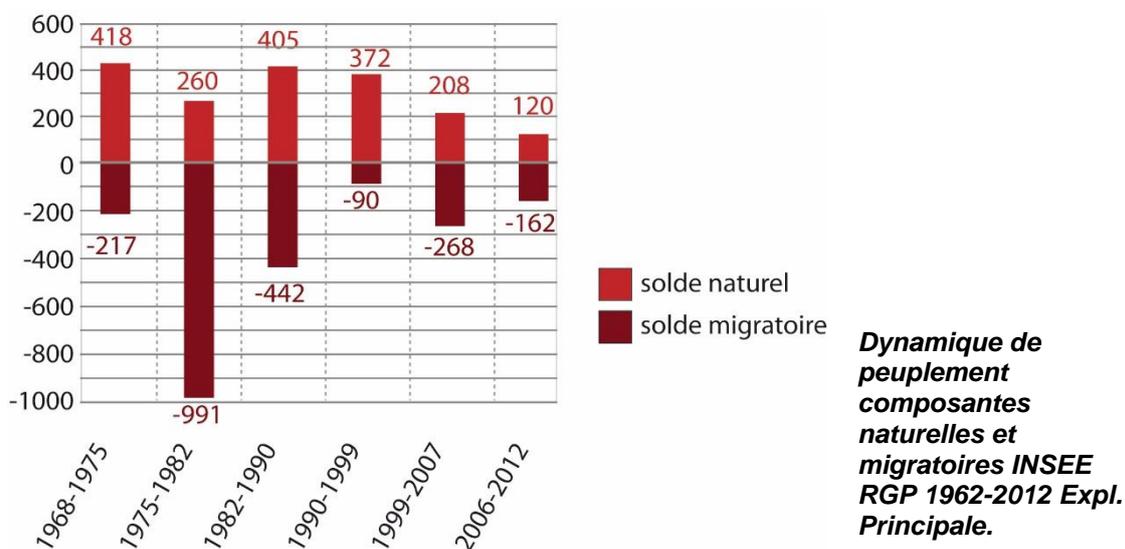
1.1 Le peuplement

1.1 Dynamique démographique

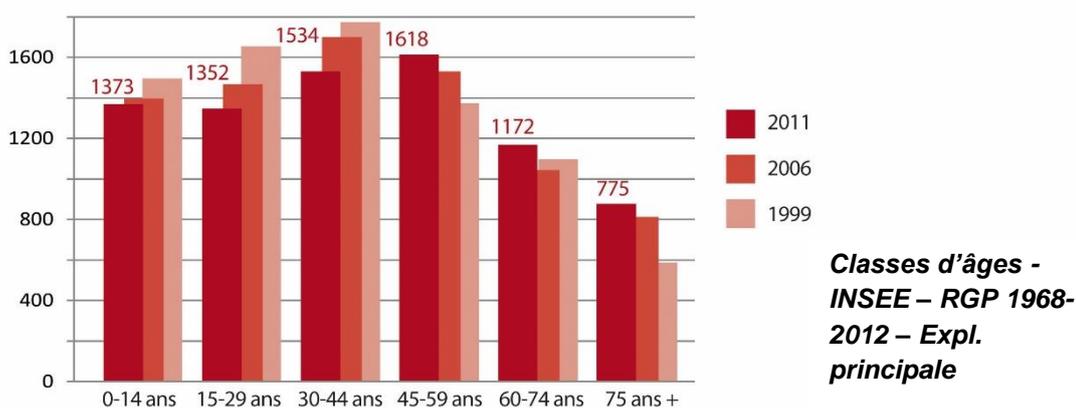
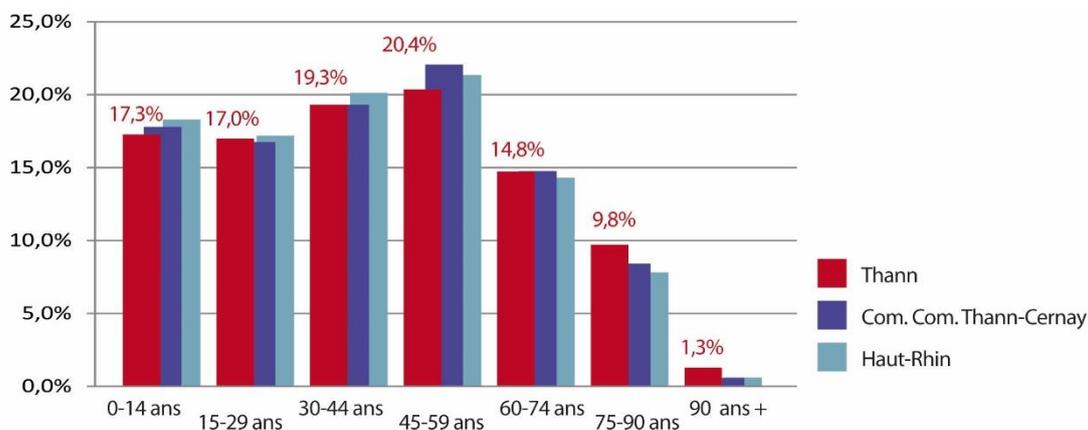
Après une perte non négligeable de population dans les années 1970, la population de Thann s'est peu à peu stabilisée aux alentours de 8000 habitants environ. Pendant ce temps, la population du territoire de l'actuelle communauté de communes a progressé de 22,1%, ordre de grandeur comparable à la progression de l'ensemble du Haut-Rhin (29,1%). Il en résulte une diminution assez sensible du poids relatif de la population de Thann au sein de l'espace communautaire, qui passe de 27,0% en 1968 à 21,1% en 2012.



L'évolution du peuplement - INSEE – RGP 1968-2011 – Expl. principale



La population conserve une démographie naturelle positive depuis 1968. Les périodes de déclin démographique sont uniquement dues au déficit migratoire (plus de résidents quittant la commune que de personnes venant pour y habiter), symptôme des difficultés qu'a éprouvé à certains moments le territoire pour fixer sa population résidente.

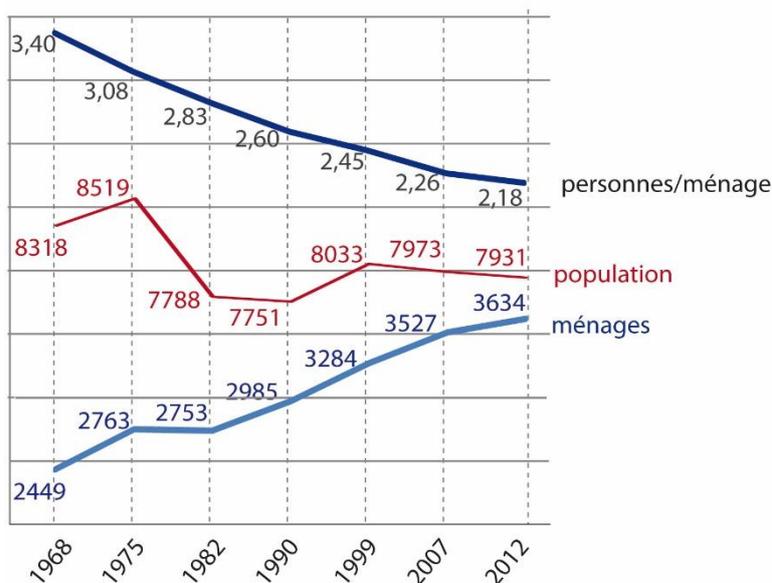


La structure par âge de la population ne montre pas de divergence excessive avec les autres échelles de comparaison, communauté de commune et département. Les classes les plus jeunes sont en léger déficit, de même que les 45-59 ans, ce qui indique que la part des résidents en âge de travailler n'est pas plus âgée en moyenne qu'ailleurs. La classe des 75-ans et plus montre en revanche une proportion plus forte, marque d'un vieillissement de la population peut-être plus accentué qu'ailleurs. Cette caractéristique n'est toutefois pas une surprise, s'agissant d'une population affectée de façon chronique d'un solde migratoire déficitaire.

L'évolution des classes d'âge de la population thannoise entre 1999 et 2012 se caractérise par la diminution des moins de 45 ans et par l'accroissement des 45 ans et plus.

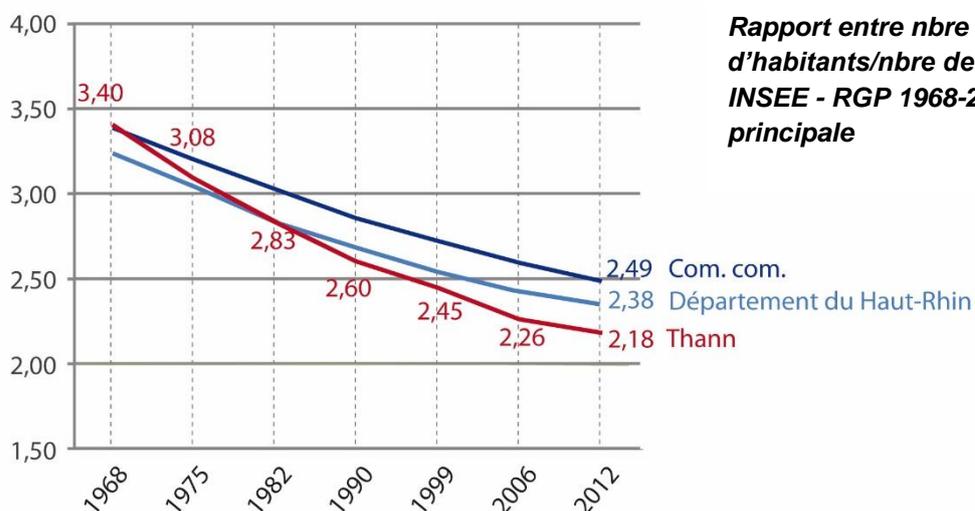
1.2 La démographie et les caractéristiques des ménages

Entre 1968 et 2012, le nombre de personnes par ménage a considérablement diminué, passant de 3,40 personnes/ménage à 2,18 personnes/ménages. C'est la raison pour laquelle la relative stabilité de la population autour de 8000 habitants s'est accompagnée d'une augmentation très significative du nombre des ménages (+48,4% entre 1968 et 2012).



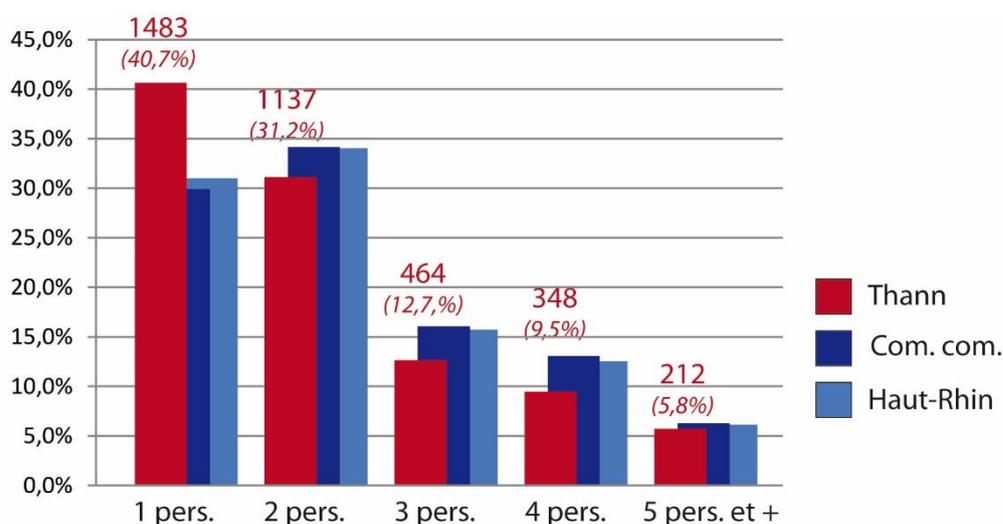
**Rapport entre nbre
d'habitants/nbre de
ménages
INSEE - RGP 1968-
2012 – Expl.
Principale**

La diminution du nombre de personnes par ménage est une évolution structurelle de la démographie, que l'on peut observer dans tous les pays occidentaux et dans beaucoup d'autres pays. Elle est le résultat d'une combinaison de facteurs : indépendance résidentielle des jeunes ménages vis-à-vis de leurs parents, augmentation des ruptures familiales (divorces...), diminution du nombre de naissances pour chaque femme, allongement tendanciel de la durée de la vie.

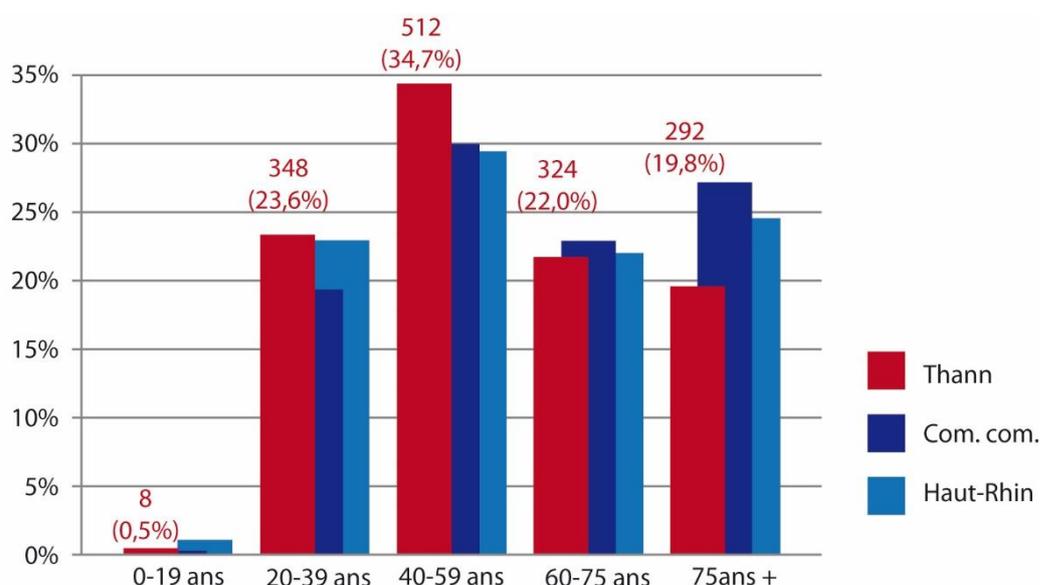


**Rapport entre nbre
d'habitants/nbre de ménages
INSEE - RGP 1968-2012 Expl.
principale**

La comparaison avec l'échelle communautaire et l'échelle départementale montre une diminution du nombre de personnes par ménages nettement plus marquée et plus rapide à Thann. Le résultat de cette évolution est l'augmentation considérable et rapide du nombre des petits ménages d'une ou deux personnes. Ils composent en 2012 plus de 70% de l'ensemble des ménages. Les petits ménages forment en règle générale la principale composante des ménages, entre la moitié et les 2/3. Cette proportion est toutefois nettement plus élevée à Thann, ce qui constitue l'une des spécificités démographiques de la commune. Cette sur-représentation provient de la proportion plus élevée qu'ailleurs de personnes vivant seules (40,7% des ménages).



Les ménages selon leur taille en 2012 – INSEE - RGP 2012 – Expl. principale



Structure par âge des ménages d'une personne - INSEE - RGP 2012 - Expl. principale

L'âge des personnes vivant seules révèle que cette forte proportion des ménages d'une personne ne provient pas d'une classe d'âge en particulier. Elle est alimentée par toutes les classes d'âges de la population. Comparée aux autres échelles territoriales, cette donnée révèle toutefois que les personnes seules de 40 à 59 ans sont surreprésentées, contrairement aux personnes de moins de 20 ans et de plus de 75 ans. Cette caractéristique peut traduire une spécificité communale de l'offre résidentielle (forte représentation du parc locatif ou du parc locatif social, voire survivance d'un parc social de fait). Elle peut traduire en même temps la présence d'une part de population socialement fragile (isolement, ressources et revenus...).

2 Activités et emplois

2.1 Evolution des emplois

Le nombre d'emplois localisés à Thann a subi une diminution nette entre 1999 et 2012. L'érosion de l'emploi n'entame aucunement en revanche la vocation de pôle d'emploi que Thann continue d'exercer, avec un rapport de 120 emplois pour 100 actifs résidents. Toutefois, c'est à Cernay que se polarise l'emploi à l'échelle de la communauté de commune, puisque près de 3 emplois sur 4 sont localisés dans cette commune, qui propose 164 emplois pour 100 actifs résidents.

	Thann		Nbre d'emplois pour 100 actifs occupés			
	Emplois au lieu de travail	Actifs occupés	Thann	Cernay	Com. com.	Haut-Rhin
2012	3 871	3 174	122,0	163,8	96,6	89,6
2007	4 046	3 374	119,9	165,6	97,1	88,9
1999	4 329	3 320	130,4	146,4	97,3	88,4

Source : INSEE - RGP 1999-2012 – Expl. principale

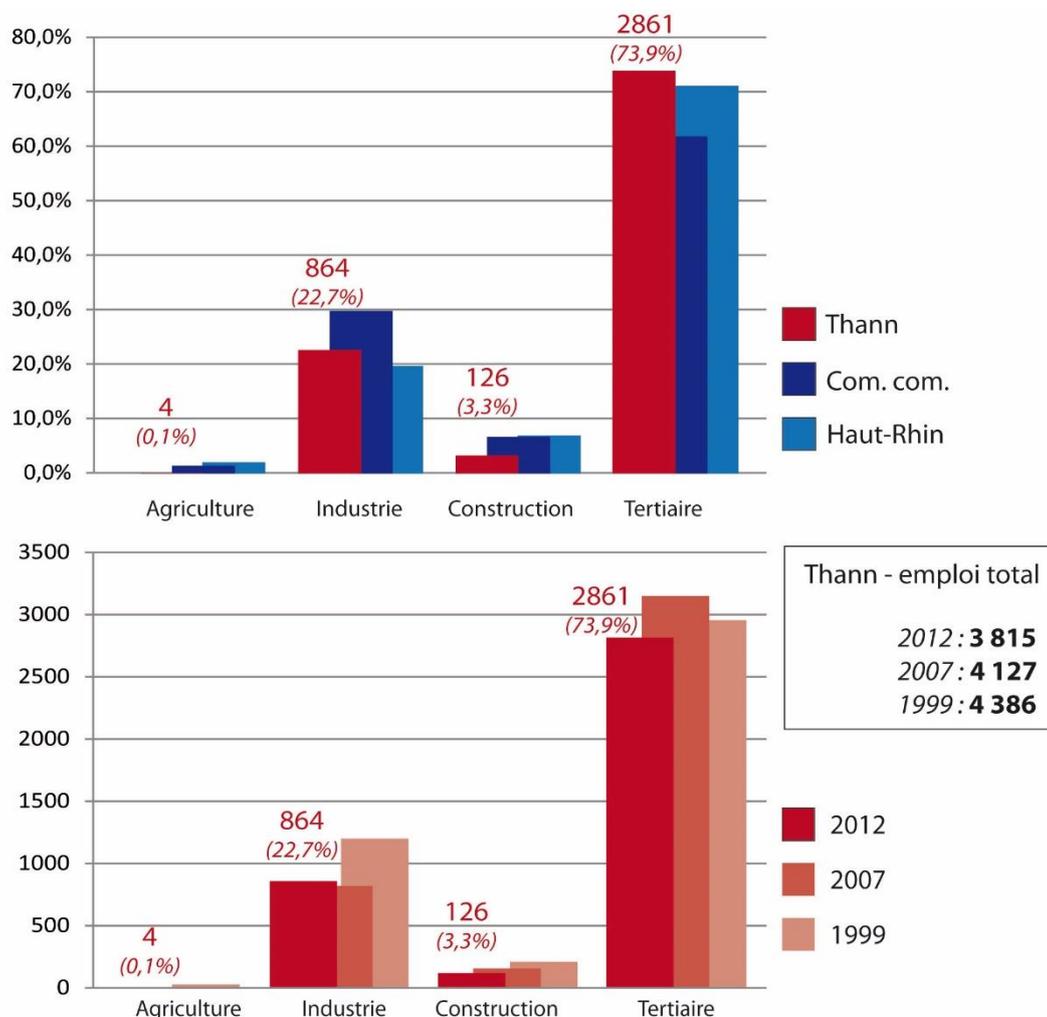
	Thann	Evolution taux de chômage			
	Actifs	Chômeurs (au sens INSEE)	Thann	Com. com.	Haut-Rhin
2012	3 668	521	14,2%	12,8%	13,4%
2007	3 778	424	11,2%	10,7%	11,1%
1999	3 719	406	10,9%	8,8%	8,7%

Source : INSEE - RGP 1999-2012 – Expl. principale

Thann s'affirme clairement comme pôle tertiaire, avec près de 3 emplois sur 4 dans ce secteur d'activité. Si l'emploi industriel n'est plus polarisé dans la commune, au terme du processus de tertiarisation de l'activité, l'emploi industriel conserve un rôle non négligeable, avec près d'1 emploi sur 4. L'évolution du tissu bâti a peu à peu contraint les entreprises artisanales à se relocaliser ailleurs dans la communauté de commune. C'est ce qui permet

d'expliquer la faible part des emplois dans le domaine du BTP et de la construction.

Un examen plus détaillé des données de l'emploi permet de cerner de façon plus précise le profil de l'activité économique déployé au sein du territoire communal.



Les branches d'activités (en nbre d'emplois) à Thann. Source : INSEE – RGP 1999-2012 – Expl. Complémentaire.

En dépit de la forte évolution tertiaire de l'activité, le pôle chimique reste l'un des premiers secteurs d'emploi de la ville, à égalité avec le secteur sanitaire représenté notamment par le centre hospitalier Saint-Jacques, dont la vocation de soin de proximité couvre les vallées de Thann et de la Doller. Le secteur sanitaire constitue clairement une vocation polarisée à Thann, puisqu'un peu plus de la moitié des emplois de la communauté de commune est localisé à Thann pour ce secteur d'activités.

			% sur le total des emplois de cette branche dans la com. com.
Principales activités économiques du pôle thannois	nbre d'emplois	% de l'emploi thannois	
total industrie	865	22,7%	20,2%
Dont : industrie chimique	483	12,7%	44,9%
total tertiaire	2821	73,9%	30,4%
Activités pour la santé humaine	488	12,8%	50,8%
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	459	12,0%	33,5%
Enseignement	410	10,7%	43,5%
Administration publique	397	10,4%	48,5%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	293	7,7%	14,8%
Construction	126	3,3%	12,5%
Emploi total	3815	100,0%	25,4%
Autres activités tertiaires polarisée à Thann			
<i>Edition, audiovisuel et diffusion</i>	28	0,7%	60,9%
<i>Activités immobilières</i>	34	0,9%	53,1%
<i>Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques</i>	39	1,0%	49,4%
<i>Activités informatiques et services d'information</i>	12	0,3%	40,0%
<i>Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques</i>	94	2,5%	33,1%
<i>Activités financières et d'assurance</i>	91	2,4%	32,5%
<i>Hébergement et restauration</i>	99	2,6%	25,1%

Détail des principales activités et des activités polarisées à Thann en 2012. Emplois au lieu de travail. Source : INSEE – RGP 2012 – Expl. Complémentaire

Parmi les autres principaux secteurs d'emploi de la ville, il faut mentionner celui de l'hébergement médico-social et de l'action sociale sans hébergement, qui apparaît comme une vocation complémentaire à la vocation sanitaire. L'enseignement, représenté notamment par les 4 établissements publics présents dans la commune (2 Lycées et 2 Collèges) forme également un secteur d'emploi majeur, complétant le tableau d'un pôle d'emploi dominé par le service public et les activités d'intérêt général. Logiquement, les emplois de service public, également bien présents, confirment ce profil du pôle d'emploi thannois.

Tissu indispensable à son rayonnement, le commerce représente un secteur d'emplois non négligeable à l'échelle de la ville, stratégique pour son attractivité. Il est à Thann majoritairement représenté par les commerces de détail composant la trame des commerces de centre-ville, complémentaire à

l'attrait patrimonial et touristique du centre historique. Toutefois, même s'il représente un secteur d'activité indéniablement majeur à l'échelle thannoise, il n'est que faiblement polarisé dans la commune, puisqu'il ne représente qu'une modeste part (14,8%) de l'ensemble de l'emploi de cette branche à l'échelle de la communauté de communes. L'emploi commercial est désormais clairement polarisé dans la zone commerciale la Croisière à Cernay.

Sont clairement polarisés à Cernay :	% de l'emploi com. com.
L'ensemble de l'emploi	46,1%
L'emploi industriel	52,6%
La construction	48,0%
Les activités de services administratifs et de soutien (secteur de services aux entreprises)	59,8%
Le commerce	56,6%
L'hébergement restauration	45,7%
Hébergement médico-social et social et action sociale sans Hébergement	49,0%
L'emploi tertiaire de la com. com est localisé à Cernay à :	43,8%

Ce contexte tend à rendre la situation de la trame commerciale de plus en plus difficile. Si elle semble se maintenir jusqu'aujourd'hui, force est de constater qu'elle ne connaît pas l'évolution propre aux trames de commerces de centre-ville de plus grande taille ou disposant d'un bassin de chalandise plus large. En effet, le commerce indépendant y est encore largement représenté, les enseignes franchisées encore peu présentes. C'est d'un côté un atout pour conserver les traits d'identité locale de l'offre commerciale, mais c'est aussi d'un autre côté l'indice d'une réelle fragilité économique face au développement et à la pénétration croissante de l'offre de grande distribution.

Tous les grands secteurs de l'emploi sont désormais polarisés à Cernay, qui constitue le premier pôle d'emploi et d'activité de l'agglomération de Thann-Cernay, de même que son pôle industriel et tertiaire principal. Restent polarisés à Thann, outre les secteurs d'activités mentionnés plus haut (administration publique, enseignement, sanitaire, médico-social et social..) quelques secteurs qui permettent peut-être de qualifier de manière plus précise le profil économique de la ville. En effet, plusieurs domaines d'activités très spécialisés y sont bien représentés, tel que l'édition, l'immobilier, les services informatiques, les cabinets d'experts tels qu'avocats, experts comptables ou ingénieurs, et la banque-assurance. Il s'agit de professions qui pour partie ont opté pour exercer leur activité pour des zones tertiaires offrant des prestations de qualité. Ce type d'offre n'existe pas vraiment pour le moment au sein du

territoire communautaire de Thann-Cernay. Pour partie, ces professions restent sensibles à une offre urbaine attractive, comme celle proposée par le centre-ville de Thann. La desserte du tram-train constitue pour le maintien ou le développement de ce tissu un atout indéniable, de même que tous les efforts d'animation et de requalification urbaine que les pouvoirs publics pourront décider d'engager. Le centre historique constitue toutefois une offre urbaine beaucoup trop étroite pour accueillir ces fonctions de manière satisfaisante. C'est de ce fait également dans les secteurs urbains localisés à la périphérie du centre historique que les conditions peuvent être réunies pour assurer leur accueil au sein du tissu existant.

2.2 L'attractivité touristique

La ville de Thann présente plusieurs attracteurs touristiques de premier plan : la collégiale Saint-Thiébaud, joyau de l'architecture gothique rhénane, le centre ancien, dont la trame et les constructions sont préservées et mises en valeur, la position à l'entrée de la route des vins avec un grand cru et un paysage de vigne exceptionnels. Tous ces éléments participent au rayonnement de l'Alsace du Sud et des Hautes Vosges d'Alsace, apportant leur belle contribution à la marque touristique Alsace.

	Thann		Com. com	
	Nbre	Nbre de chambres	Nbre	Nbre de chambres
Hôtels non classés	2	42	5	69
Hôtels 2 étoiles	3	53	4	71
Hôtels 3 étoiles	1	21	2	32
Ensemble	6	116	11	172

Capacité hôtelière de Thann – Source – INSEE – DGE et CRT - 2015

La mise en place récente d'un office de tourisme communautaire et la coordination des offices de tourisme à l'échelle des vallées des Vosges du sud (Pays Thur-Doller) permet de construire une force de promotion touristique prometteuse. La ville compte une dizaine de restaurants de différentes gammes (sans compter les 5 restaurants appartenant aux hôtels) et 6 hôtels. Elle concentre ainsi la majorité des hôtels du territoire communautaire et concentre les 2/3 de la capacité hôtelière communautaire en nombre de chambres. Thann forme de ce point de vue un pôle d'hébergement hôtelier à l'entrée de la vallée

de la Thur. Cet équipement se complète par plus d'une vingtaine de chambres en gîtes et chambres d'hôtes, forme d'hébergement alternative qui semble en plein développement.

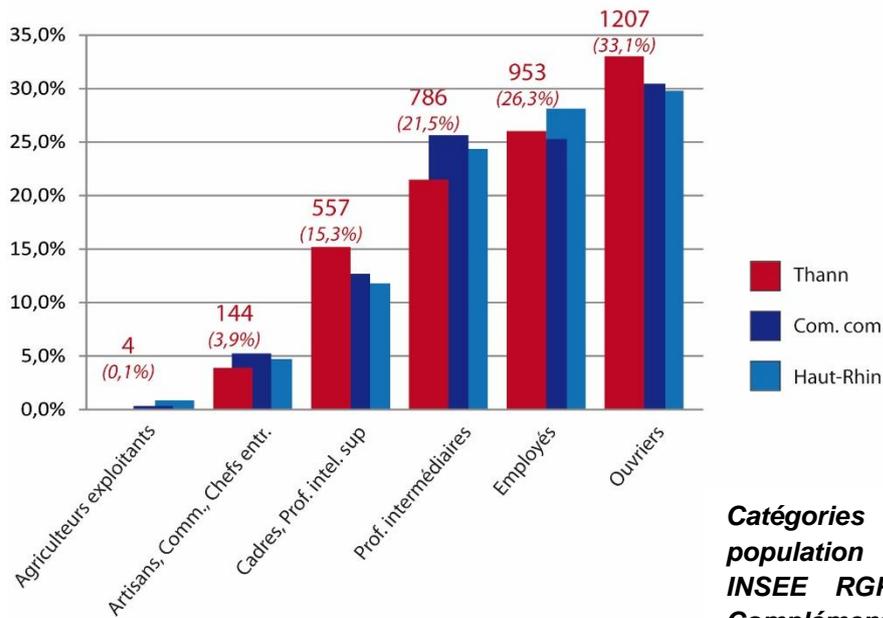
Pour autant, l'emploi de l'hébergement-restauration, s'il forme un poids non négligeable pour la ville, n'est que faiblement polarisé à l'échelle communale. La ville parvient néanmoins à capter par son offre d'hébergement les retombées marchandes de son incontestable attractivité touristique.

2.3 Les catégories sociales des actifs résidents

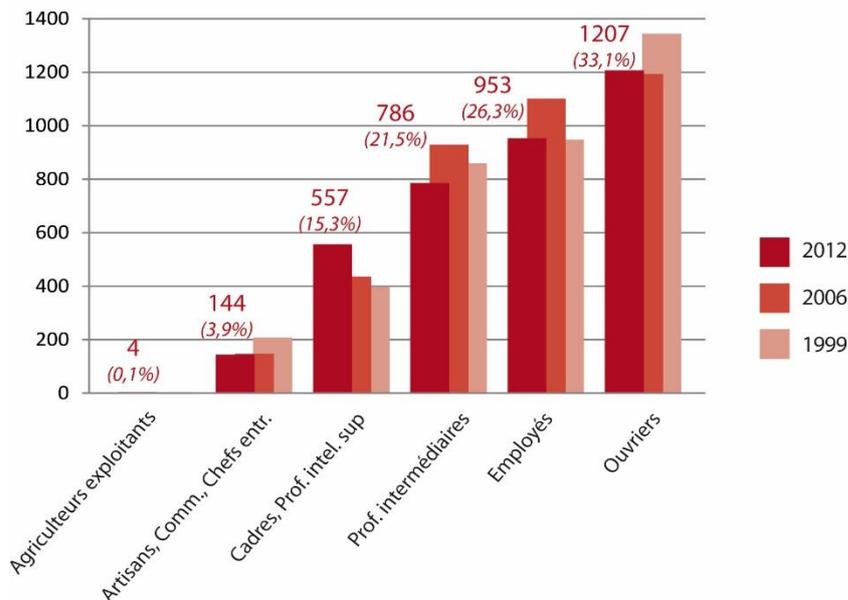
Comme c'est très souvent le cas des anciennes villes industrielles ayant traversé les phases historiques d'industrialisation, la population résidente reste marquée par le passé social lié à l'industrie, même lorsque le tissu productif s'est en grande partie relocalisé en périphérie d'agglomération. A Thann, les ouvriers forment le groupe le plus important (1/3 de la population active résidente), et cette proportion est un peu plus élevée qu'en moyenne dans la communauté de commune et à l'échelle du département.

Alors que l'activité tertiaire constitue désormais le principal de l'emploi thannois, les employés forment un groupe légèrement sous-représenté en comparaison avec le département. Les professions intermédiaires sont elles aussi sous-représentées, surtout en comparaison avec le niveau communautaire, ce qui pourrait le cas échéant indiquer un manque d'offre résidentielle adaptée à leurs besoins. Enfin, les cadres et les professions supérieures sont au contraire bien représentées, ce qui constitue une caractéristique habituelle des centres urbains d'une part, mais correspond aussi d'autre part à un segment de l'offre résidentielle thannoise bien adapté à cette demande spécifique (quartiers résidentiels sud).

En terme d'évolution dans le temps, il est intéressant de noter d'une part la diminution relativement faible des ouvriers, dont l'importance numérique a considérablement décru partout en France, et l'augmentation non négligeable des profession « supérieures ». Le nombre des chefs d'entreprises et des artisans est quant à lui en nette diminution, ce qui peut résulter des relocalisations d'activité (entreprises artisanales et commerces) auxquelles la ville a été confrontée ces dernières décennies.



Catégories sociales de la population active résidente – INSEE RGP 1999-2012 Expl. Complémentaire



2.4 Indices de fragilités sociales

Afin de compléter le profil social de Thann, il paraissait utile, notamment eu égard au nombre exceptionnellement élevé de ménages d'une personne, d'interroger les indicateurs susceptibles d'apporter un éclairage sur le niveau de fragilité sociale auquel la commune peut être exposée.

	Thann	Com Com	Haut-Rhin
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (€)	19 224,00 €	21 003,00 €	21 482,70 €
Taux de pauvreté (%) Part des ménages en dessous du seuil de pauvreté : 60 % du niveau de vie médian, soit en 2012 11 840 € annuels ou 987 € par mois.	15,6%	11,0%	12,0%

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

Le revenu médian thannois se situe assez nettement en dessous du revenu médian départemental. Surtout, il est inférieur au niveau médian caractérisant l'ensemble de la communauté de communes, ce qui indique une concentration de ménages éprouvant des difficultés de revenus dans la commune.

Confirmant le diagnostic, le taux de pauvreté (% de personnes ou de ménages dont les revenus se trouvent en-dessous de 60% du revenu médian) est à Thann nettement supérieur à ce qui est observé pour les autres échelles de comparaison.

Pour comprendre sommairement la nature des difficultés à l'origine de ce phénomène, quelques situations ont été isolées de manière à identifier si elles se trouvaient ou non fréquentes à Thann.

	pop étrangère	%	Chômeurs étrangers	%
Thann	641	8,1%	65	25,5%
Com.com.	2223	5,9%	241	26,6%
Haut-Rhin	64420	8,5%	7436	25,5%

Population de nationalité étrangère et taux de chômage des actifs de nationalité étrangère. Source : INSEE – RGP – 2012 – Expl. Complémentaire

L'examen de la population de nationalité étrangère montre qu'elle n'est pas en proportion plus importante en comparaison avec l'échelle départementale, même si la population étrangère thannoise forme un groupe assez important à l'échelle de la communauté de communes, situation assez normale compte-tenu de la vocation d'accueil social de la ville et de la taille de son parc de logements sociaux. De son côté, le taux de chômage de la population de nationalité étrangère n'est pas plus important à Thann qu'ailleurs. Cet indicateur n'apporte donc aucun éclairage particulier sur la spécificité du profil social de la population thannoise.

	Chômeurs 15-64 ans en 2012	%	Chômeurs 15-24 ans Hommes en 2012	%	Chômeurs 15-24 ans Femmes en 2012	%
Thann	521	14,2%	69	30,5%	71	34,6%
Com.com.	2263	12,8%	320	28,2%	271	28,6%
Haut-Rhin	48866	13,4%	6471	27,9%	5433	29,1%

Taux de chômage des 15-24 ans – Source : INSEE – RGP 2012 - Expl. principale

L'une des spécificités des habitants de Thann est que sa population jeune est plus exposée au chômage. Le taux de chômage thannois est déjà légèrement supérieur aux autres territoires de comparaison. La différence est encore plus marquée s'agissant du chômage des jeunes de moins de 25 ans, et plus particulièrement des jeunes femmes.

La population thannoise présente d'autres spécificités qui s'ajoutent aux difficultés de l'emploi. Le taux de femmes seules est considérablement plus élevé qu'ailleurs, de même que la part de familles monoparentales ainsi que la part de personnes âgées isolées. Ces situations, aujourd'hui reconnues comme source de fragilité ou de risque social, se cumulent avec les difficultés de revenus et les difficultés d'emploi.

	Ménages Femmes seules **	%	Familles monopa- rentales**	%	Femmes seules avec enfant(s)**	%	Pop 80 ans ou plus vivant seule*	%
Thann	824	22,6%	336	9,2%	304	8,3%	249	6,8%
Com.com.	2815	17,0%	1359	8,2%	1110	6,7%	932	5,6%
Haut-Rhin	56420	17,7%	27592	8,6%	23449	7,3%	16046	5,0%

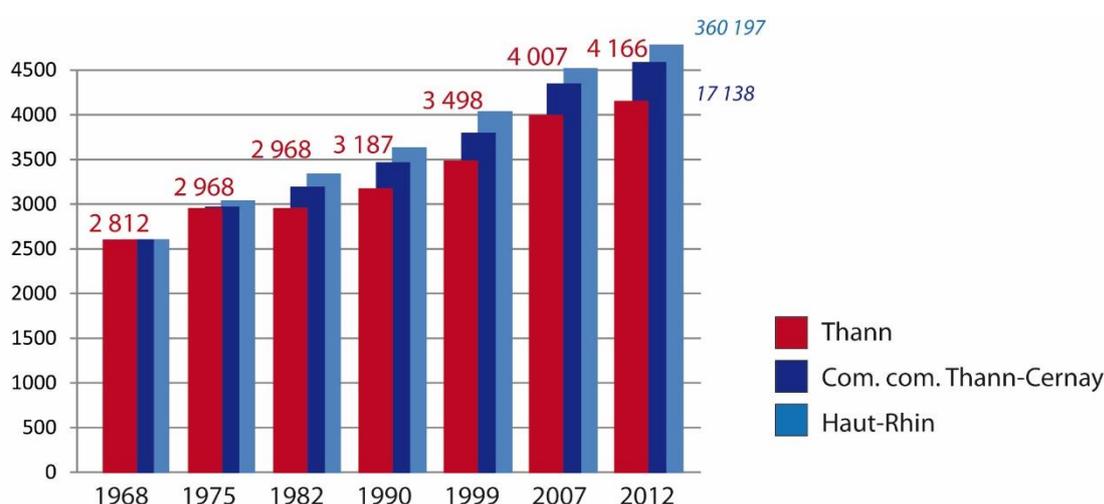
Source : INSEE – RGP 2012 – Exploitation principale (*) et complémentaire ()**

La plus forte concentration de ces populations fragiles à Thann peut s'expliquer par différents facteurs : la généalogie ouvrière et sociale de la ville, une tradition locale de prise en charge sociale, la persistance d'un parc ancien bon marché, le volume du parc de logements locatifs privés et de logements sociaux, la diversité du parc locatif, tous ces éléments constituent de tels facteurs. La proximité de services et d'équipements urbains, de services sociaux et médico-sociaux et l'existence d'un service attractif de transports en commun complètent le tableau d'une offre urbaine adaptée aux besoins d'une grande diversité de populations, et parmi elles de populations socialement plus fragiles.

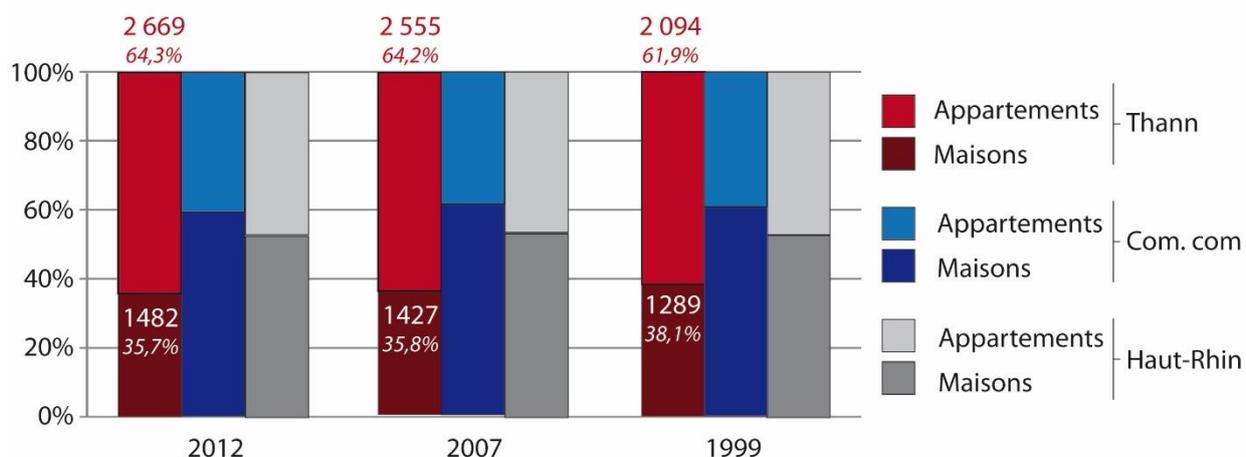
3 Le logement

3.1 Croissance du parc de logements

Le parc de logements de Thann comprend 4 166 logements en 2012. Il a progressé entre 1968 et 2012 sur un rythme un peu plus faible que celui caractérisant l'ensemble du département. Le retard de la croissance du parc apparaît dès 1982 et l'écart avec la dynamique départementale tend à se renforcer au cours des décennies suivantes, notamment sur la période la plus récente. Pendant toute cette période, la croissance du parc est malgré tout significative, le nombre total de logements est passé de 2812 en 1968 à 4166 en 2012, soit une augmentation de 48% en 44 ans.



Croissance du parc de logements - INSEE – RGP 1968-2012 – Expl. principale



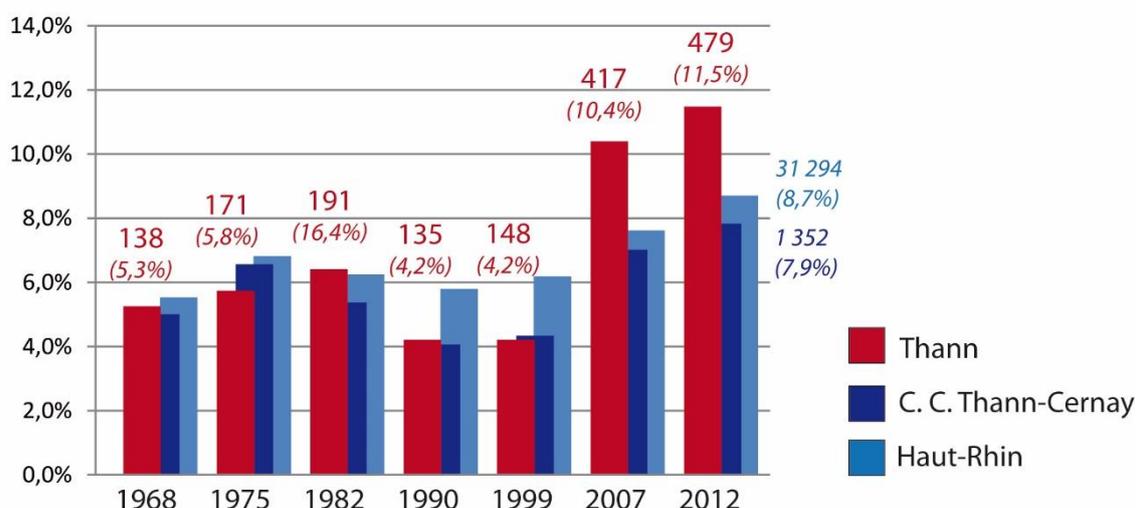
Structure du parc - INSEE – RGP 1999-2012 – Expl. principale

Le parc de logements est environ au 2/3 composé d'immeubles collectifs. Cette forte proportion de collectifs dans la physionomie du parc immobilier de la commune s'explique par une conjonction de raisons : historiques tout d'abord, puisque le bâti est ici en partie l'héritage d'une histoire industrielle et sociale. Structurelles ensuite, puisque les contraintes de terrain ont fini par nécessiter d'économiser l'espace disponible. Alors que la part de logements collectifs était déjà élevée en 1999 (plus de 60%), les logements collectifs ont progressé jusqu'en 2012 près de 3 fois plus que les maisons individuelles. Cette composition implique que ce territoire assure à l'échelle de l'agglomération et même pour l'ensemble de la vallée une vocation de pôle résidentiel, locatif et locatif social.

	Résidences principales		Résidences secondaires ou occasionnelles		Logts vacants		Ensemble
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Thann	3 634	87,2%	53	1,3%	479	11,5%	4 166
Com. com.	15 556	90,8%	229	1,3%	1 352	7,9%	17 138
Haut-Rhin	319 417	88,7%	9 486	2,6%	31 294	8,7%	360 197

Composition du parc de logements en 2012 – INSEE – RGP 2012 – Expl. principale

La physionomie actuelle du parc fait apparaître en revanche une part importante de logements non affectés à la résidence principale d'un ménage: 532 logements, soit près de 13% du parc, ne sont pas des résidences principales. Une petite part de 53 logements est donnée comme résidence



Parc de logements vacants – INSEE – RGP 1968-2012 – Expl. Principale

secondaire ou résidence occasionnelle, proportion assez faible, deux fois inférieure à celle observée à l'échelle de l'ensemble du département. Le parc de logements vacants apparaît au contraire plutôt étendu, avec 479 logements, soit 11,5% du parc. Le taux de vacance du parc est plus élevé à Thann, de façon assez nette, qu'à l'échelle du département et de la communauté de communes : si l'on en croit les chiffres du Recensement de 2012, Thann concentre sur son sol pas moins de 35% des logements vides de la communauté de communes.

Il est vrai que le parc de logements vacants s'est considérablement agrandi dans l'ensemble du département depuis 1999. Il a aussi progressé de façon significative dans la communauté de communes pendant la même période. C'est en fait entre 1999 et 2007 que le parc vacant fait un bond spectaculaire.

	logements vacants	Taux
Construits avant 1946	318	21,8%
Construits entre 1946-1990	118	6,1%
Construits entre 1991-2009	38	5,2%
Ensemble	473	11,5%

Les logements vacants à Thann – Source : INSEE – RGP 2011 - Expl. principale

L'examen du parc vacant en fonction de l'âge des logements apporte davantage de renseignements. Cette donnée permet dans un premier temps d'éliminer les logements les plus récents, susceptibles d'être vacants parce qu'ils sont encore en chantier ou bien en cours de commercialisation et en attente de leur premier occupant. Ceci confirme le taux élevé de logements vacants à Thann. Comme on pouvait s'y attendre c'est parmi les logements anciens que le taux de vacance est le plus élevé. Ils forment aussi le plus fort contingent de logements vacants (2 logements vacants sur 3 sont des logements anciens). Ils sont vacants parce qu'ils sont bloqués dans des successions en cours, parce qu'ils sont en vente mais ne trouvent pas d'acheteur, ou encore parce qu'ils sont en trop mauvais état pour être mis sur le marché de la location, et que leurs propriétaires préfèrent conserver leur bien tel quel et sans occupant plutôt que de s'exposer à des investissements lourds dont l'amortissement n'est pas toujours garanti.

Afin d'y voir plus clair, les données infra communales ont été examinées, de manière à confirmer ces chiffres et identifier leur cause éventuelle. :

Environ la moitié des logements vacants est localisée dans le secteur nord-ouest de la commune, c'est-à-dire le secteur comprenant notamment le centre ancien et le quartier du Kattenbach. Ce même secteur est par ailleurs affecté d'un taux de logements vacants particulièrement élevé (un peu plus de 20%). Au total, on peut donc avancer que les logements vacants de Thann sont des logements anciens, pour partie vétustes, concentrés pour une bonne part dans la vieille ville et son quartier de commerces, dont les immeubles comprennent fréquemment des locaux vacants, notamment en raison de difficultés liées à l'aménagement d'accès séparés aux étages supérieurs.

Quartier	Logements vacants	%	Ensemble des logements
Sud Est	38	4,1%	923
Sud Ouest	100	9,5%	1050
Nord Est	99	9,7%	1013
Nord Ouest	237	20,2%	1173
Ensemble	474	11,4%	4159

Source : INSEE – RGP 2011 – Données IRIS – Exploitation principale



**Délimitation
îlots IRIS
de l'INSEE**

Le parc de logements vacants s'est accru, entre 1999 et 2012, de 331 unités, mobilisant la moitié de la croissance du parc pendant la même période. Classiquement, la mise sur le marché d'une offre résidentielle nouvelle provoque un phénomène local d'obsolescence de la partie la plus dégradée du parc, dont, selon toute vraisemblance, une proportion non négligeable de logements locatifs privés et peut-être aussi, de logements dits « sociaux de

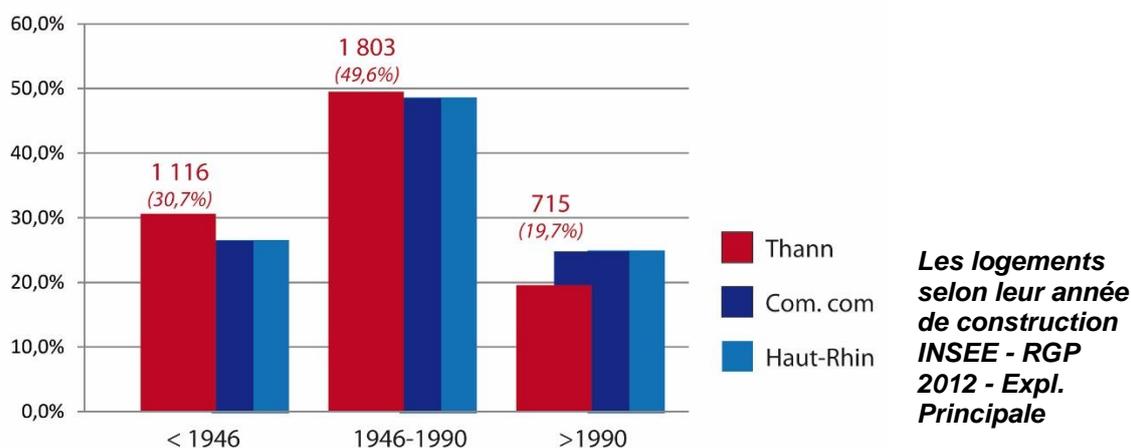
fait ». Cet effet est d'autant plus fort lorsque l'offre nouvelle est visible, localisable, et qu'elle inaugure un mode d'habiter attractif en rupture avec les modèles locaux existants, comme cela a été le cas pour les programmes de la ZAC du Blosen. Tout se passe comme si la diffusion de la nouvelle offre d'habitat avait contribué à renforcer le mouvement de dépérissement qui déjà frappait la partie nord-ouest de la ville.

Le mode de collecte pratiqué par l'INSEE peut inspirer le besoin de croiser les données concernant les logements vacants avec d'autres sources. Le diagnostic du PLH de la Communauté de Communes de Thann-Cernay s'appuie quant à lui sur une exploitation de la base Filocom (sources fiscales et cadastrales). Pour ce qui concerne Thann, le nombre de logements vacants issu de cette source indique un chiffre nettement plus élevé que celui issu du RGP de l'INSEE : 567 logements en 2011, soit 13,1% de l'ensemble du parc de logements. En 2013, les mêmes chiffres s'élèvent à 612 logements vacants, soit un taux de vacance de 14,1%.

En dépit des divergences entre données selon les sources, l'importance et l'accroissement du parc vacant apparaissent manifestes. La présomption semble par ailleurs plutôt forte d'une origine du phénomène provenant majoritairement de la tendance au délaissement et à la désaffectation d'une partie du parc le plus ancien composant les quartiers du centre-ville historique.

3.2 L'âge du parc de logements

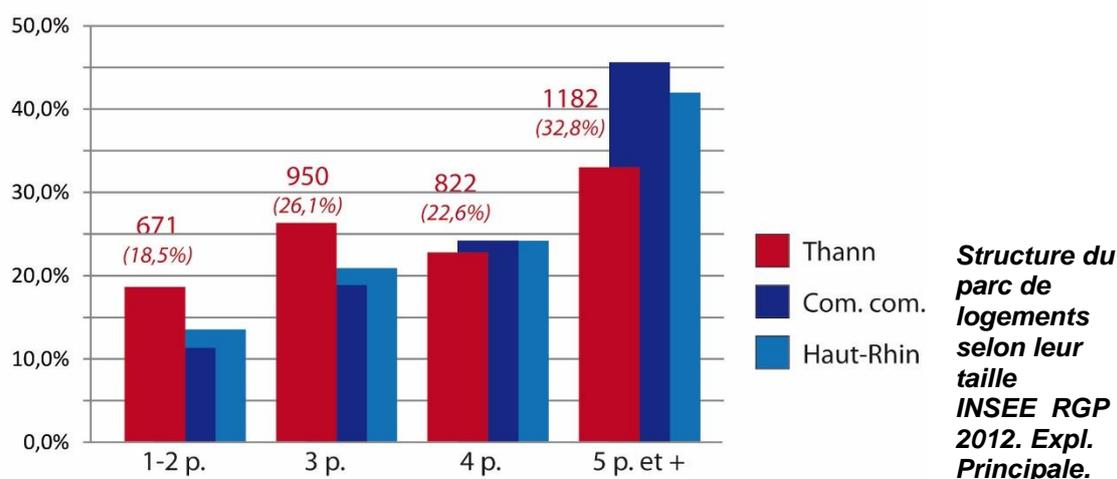
Le parc de logements est en majorité un parc d'après-guerre. En revanche, la part de logements construits avant 1946 représente un peu plus de 30% de l'ensemble du parc, légèrement plus qu'à l'échelle du département et de la communauté de communes.



Si le parc ancien tient une part plus importante au sein du cadre bâti thannois, le parc récent construit après 1990 est en revanche nettement moins présent. Entre les deux, le parc construit entre 1946 et 1990 représente près d'1 logement sur 2, comme c'est également le cas pour les autres échelles de comparaison. Le profil du bâti présent dans la commune se dessine par conséquent avec une part significative de constructions anciennes et une offre immobilière récente moins étendue qu'ailleurs, en proportion de l'ensemble du parc.

3.3 La taille des logements

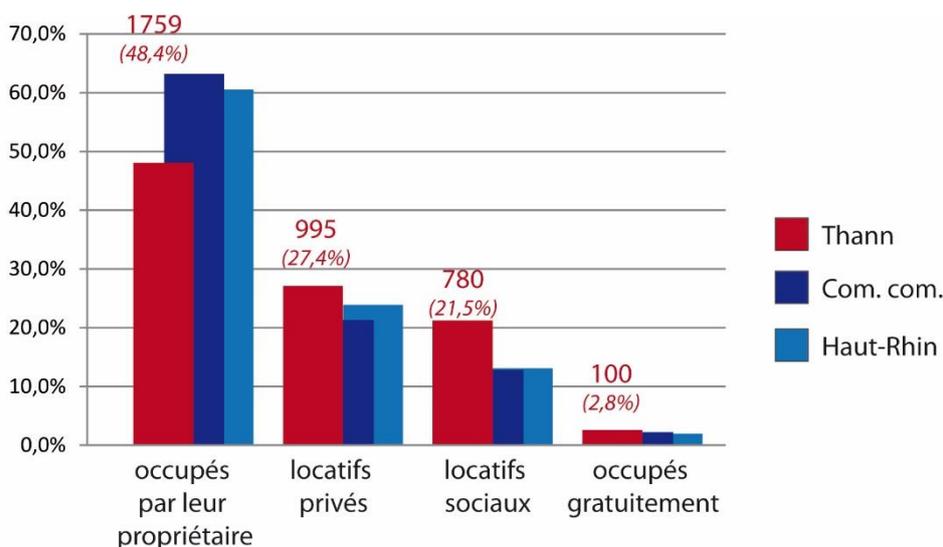
La structure du parc selon la taille des logements révèle une spécificité de l'offre résidentielle de la commune. En effet, le parc est composé de manière assez atypique en comparaison avec l'offre résidentielle départementale et de l'agglomération de Thann-Cernay. Les logements de Thann sont tendanciellement des petits logements, car les 1, 2 et 3 pièces y sont nettement mieux représentés qu'ailleurs, au détriment des grands logements de 5 pièces et plus.



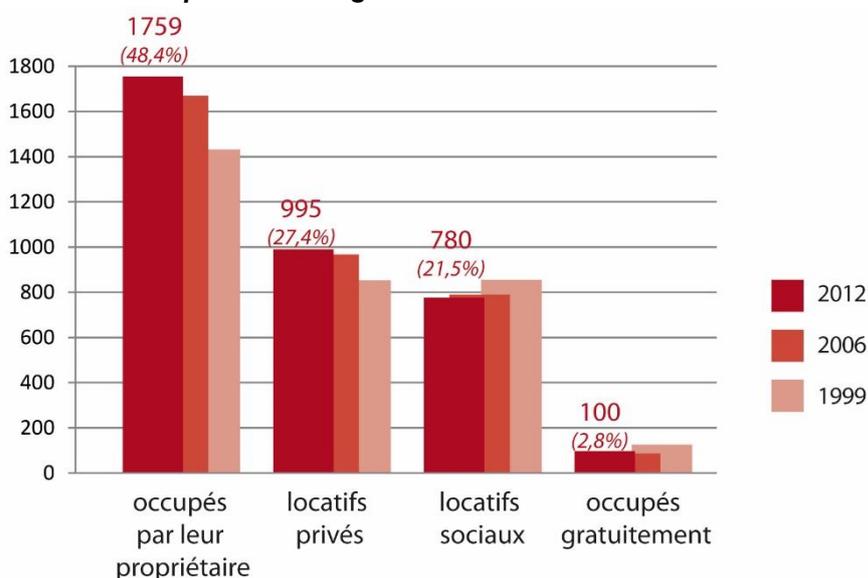
Cette particularité tient à un ensemble de facteurs : la proportion d'immeubles collectifs, la part importante de logements anciens, généralement synonyme de tailles de logements atypiques, la part importante de logement locatifs privés et sociaux. Cette différence est l'indice d'une diversité accentuée de l'offre, qui s'adresse de ce fait à un large bassin de demandes. Thann est bien, autant par la diversité de son parc que par son offre urbaine (services et équipements de proximité) un pôle résidentiel, dont l'offre est structurante pour l'ensemble du bassin d'habitat (vallées de la Thur et de la Doller). La desserte du tram-train peut apporter à la diversité de cette offre d'habitat un apport décisif, adapté aux besoins correspondants.

3.4 Statuts d'occupation des logements

La spécificité de l'offre résidentielle à Thann s'exprime également dans l'importance de son parc locatif, qui malgré une progression modeste, reste de volume presque égal à celui des logements occupés par leur propriétaire. Il s'agit là d'une marque habituelle aux villes industrielles, qui conservent cette particularité héritée de leur tradition laborieuse, même lorsque le tissu d'activité s'est largement reconverti ou délocalisé.



Statuts d'occupation des logements – INSEE – RGP 1999 – 2012 - Expl. principale



Statuts d'occupation des logements - INSEE – RGP 1999 – 2012 Expl. principale

L'offre locative se découpe en deux groupes d'importance proche, d'une part le parc locatif privé, qui reste numériquement en croissance même si sa proportion dans le total du parc diminue, et d'autre part le parc locatif social, en diminution mais rassemblant toujours plus de 20% du parc résidentiel, bien que

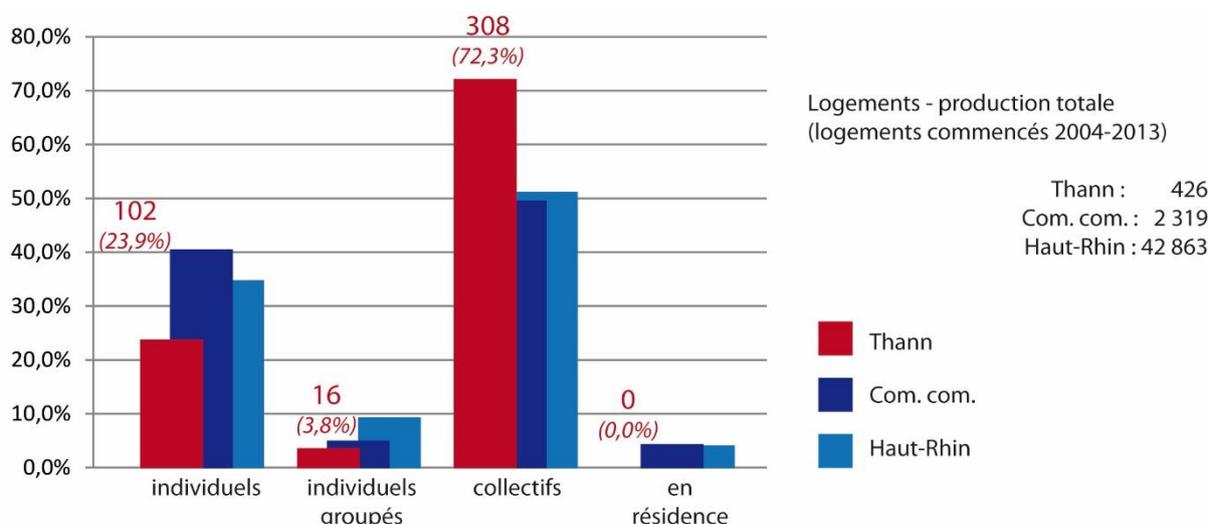
la ville ne soit pas soumise aux obligations prescrites par la Loi SRU et la Loi ALUR en matière de production de logements sociaux.

Si la part de logements locatifs privés est supérieure à la moyenne communautaire, il faut noter que le parc social est plus nettement polarisé au sein de la ville, puisqu'il y représente 38,8% de l'ensemble du parc de logements sociaux du territoire communautaire (42,1% en 1999). Le transfert à Thann d'une part de l'offre du secteur social vers le secteur privé n'a toutefois pas vraiment été secondé par la diffusion de l'offre locative parmi les autres communes de l'espace communautaire, qui n'a que peu progressé.

La croissance du parc des logements occupés par leur propriétaire entre 1999 et 2012 (+323 logements) représente la presque totalité de la croissance du nombre des résidences principales pendant la même période (+353 logements). Mais cette dynamique cache des évolutions internes au parc existant, où l'on voit souvent une partie du locatif ancien disparaître par sa transformation en parc de propriétaires occupants, pendant qu'il se renouvelle, d'un autre côté, par des constructions neuves à destination locative.

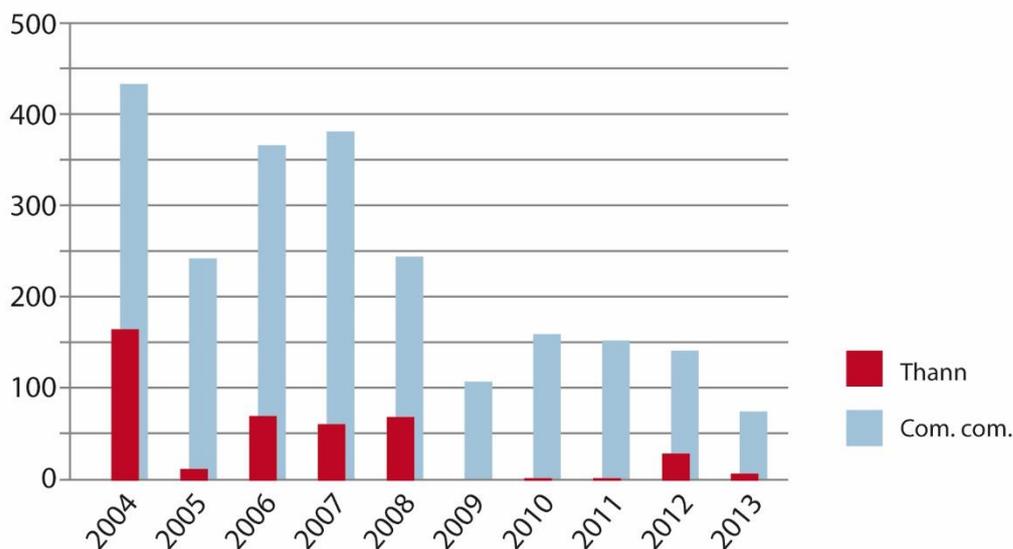
3.5 Production de logements neufs

Entre 2004 et 2013 426 logements neufs ont été construits, essentiellement sous forme d'immeubles collectifs. L'offre en terrain à bâtir pour l'accueil de maisons individuelles s'est néanmoins maintenue, permettant la construction de 102 d'entre elles. Cette répartition reflète et conforte la structure du parc existant, avec un léger avantage pour le collectif.



Source : fichier SITADEL - 2004-2013 - (permis de construire des logements autorisés)

Le nombre de maisons individuelles groupées reste quant à lui assez faible : entre individuel et collectif, cette forme tournée notamment vers les classes moyennes primo-accédantes, ne semblait pas avoir trouvé sa place au sein du marché immobilier local, avant la diffusion à Thann du modèle du « carré de l'habitat » qui, accompagné dans la ZAC du Blosen d'une diversité d'autres modèles d'habitat groupé relance ce segment de marché.



Source : fichier SITADEL - 2004-2013 - (permis de construire des logements autorisés)

L'effort de construction s'est concrétisé très majoritairement avant la crise de 2008. Ses effets, bien perceptibles à l'échelle de l'ensemble de l'espace communautaire, semblent encore plus accentués à Thann.

3.6 Bilan de la construction neuve

Entre 1999 et 2012, le parc de logements c'est accru de 668 logements au total. L'effort de construction neuve pendant la même période est assez difficile à apprécier d'après les chiffres du fichier SITADEL, puisque seules les données à partir de 2004 sont disponibles. En extrapolant ces données sur la période correspondante (2000-2012), le chiffre obtenu est de 604 logements. Toutefois, les années 2000-2003 sont vraisemblablement sous-évalués par cette méthode. En réalisant cette extrapolation sur la base des données disponibles entre 2004 et 2008, date du début de la crise, le résultat obtenu est de 724. Toutefois, ce chiffre n'est pas vérifié. On prendra pour hypothèse que l'effort de construction pendant cette période se situe entre ces deux chiffres, et qu'il aura été au moins égal à la dynamique de croissance du parc, c'est-à-dire 668 logements, soit 51,4 logements par an.

Pendant la même période, les résidences principales ont progressé deux fois moins, ce qui signifie qu'un logement neuf sur deux n'a servi qu'à compenser l'augmentation du nombre des logements retirés du marchés, au lieu d'accroître les capacités d'accueil des ménages. L'autre moitié a permis de compenser en partie le mouvement de desserrement des ménages. Toutefois, le volume de logements mis sur le marché n'a pas permis d'éviter une diminution du nombre des habitants dans la commune. Pour maintenir le peuplement stable, la production de 47 logements supplémentaires aurait été nécessaire, soit sous forme de constructions neuves, soit sous forme de logements existants remis sur le marché.

Bilan de la construction neuve 2000-2012

Evaluation de la production de logements neufs 2000-2012 (SITADEL) *	604
Croissance du parc de logements 1999-2012 (RGP)	668
Evolution du parc des résidences principales 1999-2012 (RGP)	349
Part mobilisée par le renouvellement urbain	0
Part mobilisée pour compenser la croissance du parc vacant et des résidences secondaires	319
Part mobilisée pour compenser la diminution tendancielle de la taille des ménages	349
Logements supplémentaires qu'il aurait fallu produire pour maintenir stable le nombre des habitants	47

Sources : INSEE : RGP 1999-2012 – RGP – 1999-2012

*** Extrapolation d'après les données du fichier SITADEL 2004-2012**

3.7 Evaluation des besoins quantitatifs en logements

Le Scot Thur-Doller prescrit pour la ville de Thann la réalisation de 472 logements sur 12 ans, soit 39 logements par an entre 2013 et 2024.

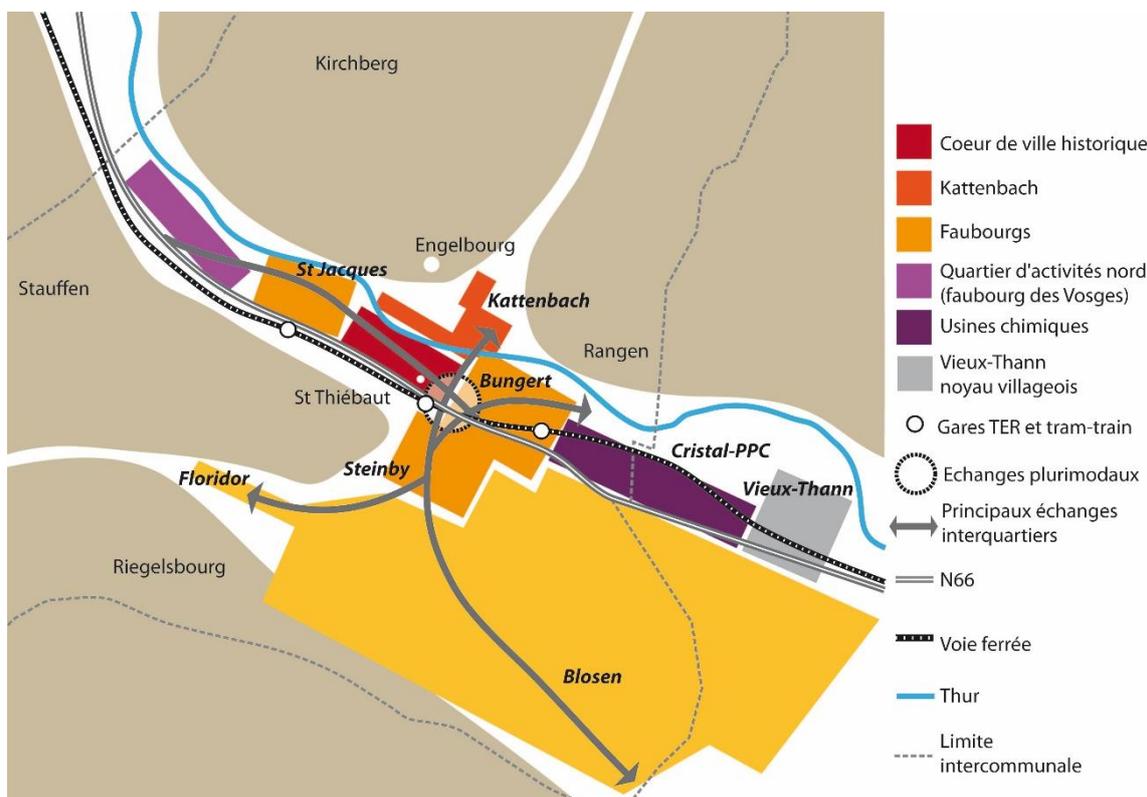
Le calcul dit « du point mort » (évaluation des besoins dus au desserrement des ménages) entre 2013 et 2024 permet de constater que cette production permet de couvrir tout juste ces besoins. Il s'agit d'un rythme de production de logements plus faible que celui caractérisant la période précédente (1999-2012).

Ce rythme de production de logements permettra de maintenir stable le niveau de population, à condition de ne pas laisser continuer de croître les logements vacants.

4. Morphologie urbaine

4.1 Un tissu bâti contenu dans ses limites

L'expansion du tissu bâti thannoïse est contenue au nord et au sud par les reliefs de la vallée de la Thur. Chacun des versants est percé par un vallon creusé par un petit ruisseau : au nord, le Kattenbachy, au sud, le Steinbyrunz. Au nord, les pentes du Schlossberg (ou Kirchberg) et du Rangen, exposées au sud, sont bien marquées et inconstructibles. Elles portent respectivement l'une les ruines de l'Engelbourg, l'autre les parcelles de vignes du Rangen. Au sud-ouest, les constructions s'arrêtent aux pieds du Stauffen. Sur ses versants ouverts sur la vallée de la Thur et sur la plaine, le Riegelsbourg, moins élevé et aux pentes plus douces est en revanche escaladé par les constructions, jusqu'à la lisière de la forêt.



Composantes de l'espace urbain thannoïse

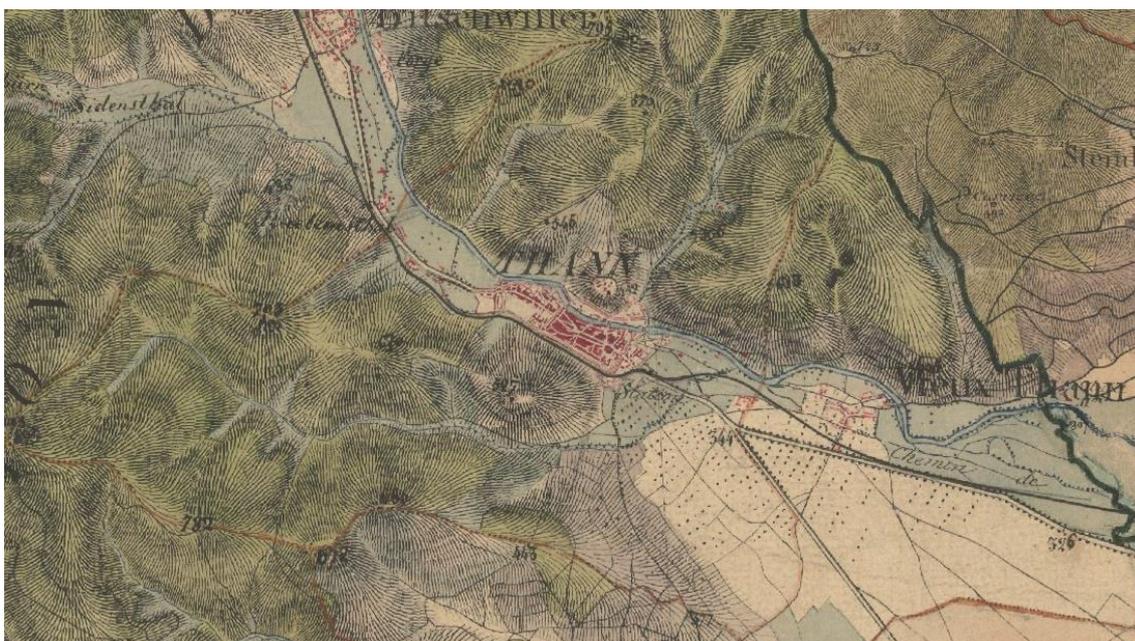
Dans l'axe de la vallée en revanche, le tissu bâti thannoïse forme continuité avec celui de Bitschwiller-les-Thann à l'ouest et celui de Vieux-Thann à l'est. Ce continuum urbain se poursuit vers l'ouest jusqu'à Willer-sur-Thur. Côté plaine, il est interrompu par un vaste bassin d'épanchement des crues de la Thur qui s'étend entre Vieux-Thann et Cernay.

Au total, le tissu est aujourd'hui circonscrit dans son expansion au nord et au sud par les contraintes du relief, à l'est et à l'ouest par les limites du ban communal que touchent par ailleurs, les tissus bâtis des communes voisines.

4.2 Les grandes étapes du développement urbain

La ville historique s'est implantée légèrement en avant d'un étroit resserrement du relief, naguère défendu par le château-fort d'Engelbourg. La ville occupe la rive droite de la Thur. Les contours de ses fortifications, un quadrilatère allongé dans l'axe du fond de vallée, ont laissé leur empreinte sur la trame bâtie, de nombreuses constructions anciennes encore existantes ayant appuyé leurs murs sur l'enceinte médiévale.

Celle-ci, après plusieurs extensions successives, inclut également le quartier Saint-Jacques, à l'origine occupé par une vaste enceinte conventuelle et par les greniers de la ville, et le quartier du Kattenbach, implanté sur la rive gauche de la Thur, aux pieds de l'Engelbourg et du vignoble du Rangen.



Carte d'état major (années 1840 – après ouverture de la ligne Mulhouse-Thann). Source : IGN - Géoportail.

Avec le développement industriel, engagé dans la vallée au début du XIXème siècle, un cortège d'établissements de production textile s'implante en amont et en aval de la vieille ville, y compris l'industrie chimique dont l'activité consiste alors à préparer les colorants, fixateurs et apprêts de la filière textile. Le quartier Saint-Jacques se transforme et se densifie en habitations et en fabriques. Un

nouveau faubourg se développe côté plaine, d'abord le long de l'actuelle route nationale, entre la vieille ville et l'usine chimique puis en direction des quartiers du Bungert et du Steinby, le long des axes perpendiculaires ou adjacents.

Dès lors, la continuité bâtie le long de la N66 jusqu'à Vieux-Thann est établie, englobant le périmètre des usines chimiques dans un tissu en voie de s'agglomérer.

Les ateliers essaient entre Thann et Bitschwiller-les-Thann, et dans l'espace localisé au sud-ouest de l'usine Chimique.



Thann en 1935 – Source : IGN Géoportail.

Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que le tissu urbain thannois s'étend systématiquement à l'est du Steinbyrunz. Avant son urbanisation

actuelle, cet espace de plaine était déjà, pratiquement jusqu'à la rue Schumann, une mosaïque très diverse composée de quelques parcelles agricoles, de nombreux vergers, de jardins, de quelques habitations. Le tissu résidentiel se développe dans ce quartier après la guerre en s'appuyant sur la trame existante, d'abord par une urbanisation linéaire le long des voies existantes, puis par viabilisation progressive des îlots subsistants lorsqu'ils présentent un potentiel foncier utile.

4.3 Organisation spatiale et fonctions urbaines

Le cœur de ville assure, dans sa partie la plus ancienne, l'accueil du commerce de centre-ville, sous forme d'un linéaire commercial très continu, accueilli dans les rez-de-chaussée des maisons anciennes. Localisée pour l'essentiel rue de la 1^{ère} armée et place de Lattre de Tassigny, et située pour partie dans les abords immédiats de la collégiale, hébergée dans des maisons classées ou inscrites au patrimoine, la trame commerciale cumule un ensemble de fonctions :

- d'offre commerciale de proximité pour les habitants (c'est de loin le principal pôle de distribution commerciale de la ville en nombre d'emplois et en surface de vente) ;
- d'offre urbaine et d'offre de cadre patrimonial et historique à destination du tourisme urbain ;
- d'offre d'animation urbaine pour l'ensemble des usagers du centre-ville.



Centre hospitalier Satin Jacques



Relais Culturel Régional

Au sein du tissu compris dans le périmètre de la ville médiévale ont été implantés quelques grands équipements :

- l'hôtel de ville et le collège Rémy Faesch, qui participent à l'environnement de la collégiale et forment un pôle d'équipements à l'entrée est de la vieille ville.
- Le centre hospitalier, occupant l'emplacement du couvent des Franciscains dans le quartier Saint-Jacques.
- Et, contigu à l'hôpital, le lycée professionnel

Les autres équipements se sont implantés de façon diffuse dans le tissu des quartiers du Bungert, du Steinby et du Blosen, en fonction des opportunités foncières. Quelques pôles d'équipements se sont constitués, créant un effet de repère dans le tissu bâti et/ou apportant des facilités de desserte :

- Le relais culturel régional est implanté dans le même environnement que le parc de la ville (Parc Albert 1^{er}) et l'hôtel de la Sous-Préfecture.
- Le collège Charles Walch et le Lycée Scheurer Kestner, mitoyens, forment la cité scolaire de Thann, à laquelle s'ajoute un ensemble d'équipements sportifs (salle de sport et piscine municipale).

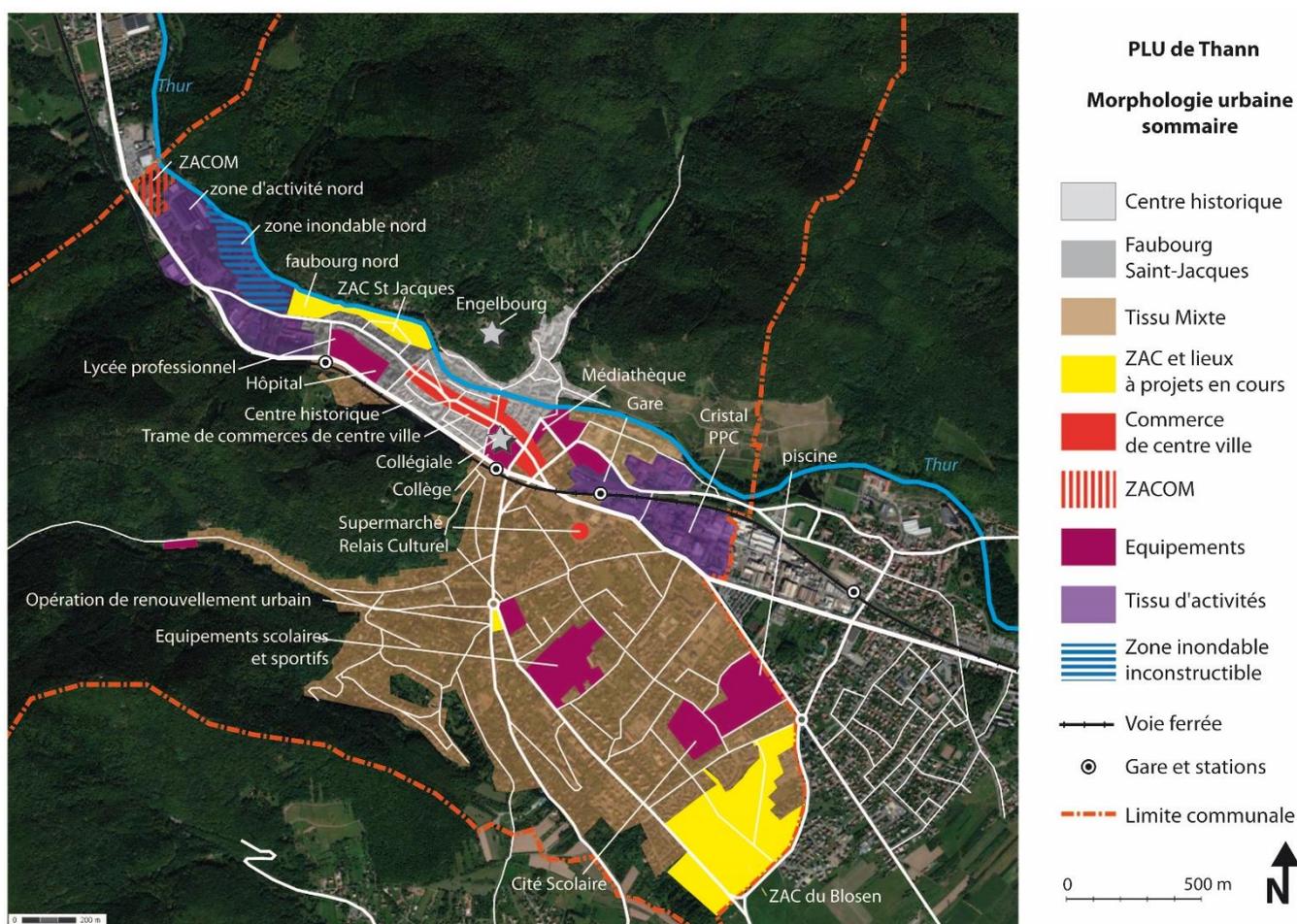


Schéma sommaire de localisation des fonctions urbaines thannoises.

Plusieurs grands équipements se sont implantés après l'urbanisation linéaire du réseau de voirie. Ils occupent de grands îlots dont le périmètre a été en partie urbanisé en maisons individuelles ou petits collectifs.

Les fonctions de production industrielles, après la conversion économique de Thann engagée dès les années 1950, est aujourd'hui surtout représentée par l'usine Cristal, qui incarne la filière de la chimie à l'emplacement des établissements créés dans la même branche au début du XIX^{ème} siècle. Les

autres établissements industriels localisés à l'entrée de la vallée et à l'est de la vieille ville ont tous disparu. A l'ouest du quartier Saint-Jacques et jusqu'à la limite du ban communal, le paysage urbain a gardé en revanche sa physionomie, et accueille des activités industrielles ou artisanales diverses.



L'usine Cristal

La plaine située au sud-est de la vieille ville est quant à elle devenue un quartier résidentiel, accueillant des formes d'habitat collectif et individuel.

4.4 L'organisation des flux de déplacement

Outre les barrières de croissance naturelles opposées au développement du tissu bâti, le territoire urbain est traversé, parallèlement à l'axe de la vallée, par la coupure générée par la voie ferrée, qu'accentue la route nationale, aujourd'hui l'un des axes est-ouest principaux de franchissement des Vosges. Dans la partie la plus encaissée de la vallée, ces infrastructures sont adossées au pied du relief, de même que la rivière de la Thur qui s'écoule au pied du versant opposé. Cette configuration resserre d'autant l'espace urbain disponible. Du côté est, ces différents linéaires forment le support des continuités bâties se prolongeant dans l'axe de la vallée jusqu'à la sortie de Vieux-Thann. Le développement des usines chimiques, à l'entrée de la vallée, oppose lui aussi une barrière de croissance supplémentaire, contraignant le développement de la périphérie thannoise à s'étendre sur les espaces localisés au sud-est du cœur de ville, et conduisant les flux de déplacements urbains à cisailer les flux de desserte de la vallée et les flux de transit est-ouest. Sans oublier le trafic ferroviaire qui augmente la complexité de gestion de ces flux en imposant à la circulation routière les barrières d'un passage à niveau, précisément dans cette séquence urbaine déjà densément perturbée.

De cette disposition résulte une concentration des échanges entre les différentes parties de Thann dans le secteur situé à l'entrée est de la vieille ville. Là s'expriment l'ensemble des besoins d'échanges inter-quartiers de Thann. Ce secteur propose du coup les meilleures possibilités de localisation des équipements d'échanges intermodaux et l'essentiel de l'offre de stationnement de desserte du centre-ville. Il concentre également plusieurs équipements de centralité urbaine, tel que médiathèque et hôtel de ville et comprend l'un des collèges de la ville. Il est la porte d'entrée de la trame des commerces de centre-ville, de la vieille ville et de la Collégiale. La mise en service du tram-train a permis à très juste titre d'équiper cette partie de la ville d'une gare « centre ».

5. Typologie du bâti

5.1 Le bâti ancien

Le cœur de ville historique présente un tissu bâti dans l'ensemble préservé. Il comprend plusieurs édifices remarquables, sans compter les vestiges des anciennes fortifications de la ville, auxquelles les maisons anciennes sont adossées, ainsi que deux anciennes tours d'enceinte (tour des sorcières et tour des cigognes).

Le tissu bâti de la vieille ville reprend la trame médiévale des XIIIème et XIVème siècles. Les constructions du moyen âge ont cédé la place à quelques maisons édifiées aux XVème et XVIème siècles, l'essentiel du bâti ancien existant ayant été édifié entre les XVIIème et XIXème siècles. Le tissu est presque entièrement continu, les maisons étant généralement mitoyennes. Elles consistent pour la plupart en un rez-de-chaussée surmonté de deux étages, une part non négligeable de combles étant aménagés. L'étroitesse des rues et ruelles ajoutée aux faibles surfaces consenties aux cours et jardins génèrent une densité remarquablement élevée de l'emprise bâtie. Les constructions



Deux ruelles typiques du cœur de ville ancien de Thann : rue Gerthoffer à gauche et rue des gants à droite

présentent les caractéristiques de l'architecture civile urbaine rhénane propre à ces périodes, et portent une modénature en pierre de taille ainsi que des ornements sculptés : portes, fenêtres et oriels, notamment.

Outre la Collégiale Saint Thiébaud, monument classé dont l'architecture, les vitraux, le mobilier la statuaire ainsi que l'ensemble des autres œuvres d'art qu'elle contient relèvent du patrimoine le plus remarquable, la ville comprend plusieurs autres édifices classés : l'ancienne halle aux blés, transformée en Musée, et deux maisons des XVIème et XVIIème siècles protégées au titre de leur façade. Plusieurs autres constructions ont fait l'objet d'inscriptions au titre de l'inventaire du patrimoine : deux fontaines dont la fontaine Saint-Thiébaud localisée aux abords de la collégiale, des façades ou éléments de façades de maisons anciennes et hôtels particuliers des XVème, XVIème, XVIIème siècles et XVIIIème siècle notamment.



Quartier du Kattenbach,

Le quartier du Kattenbach présente la même densité d'emprise que les constructions du cœur de ville, avec une majorité d'immeubles comprenant un rez-de-chaussée, un seul étage et des combles. Les constructions des XVIème au XIXème siècle, pour la plupart mitoyennes les unes des autres, sont généralement dépourvues d'ornementation sculptée et présentent une modénature simple, limitée aux cadres de portes et de fenêtres en pierre de taille.

Les bâtiments de la parcelle 150, section 11 (synagogue, maison du rabbi, mikvé et grille sur rue) et ceux de la parcelle 22, section 51 (ancien cimetière juif), sont inscrits au titre des monuments historiques depuis le 20 décembre 2016.

5.2 Kattenbach et Saint-Jacques

Le bâti ancien qui s'est développé linéairement le long de la rue Saint-Jacques présente une physionomie assez semblable : les constructions, du XVIIIème et

surtout du XIX^{ème} siècle, généralement mitoyennes les unes des autres, comportent en majorité un rez-de-chaussée et un étage. Leur modénature reste le plus souvent assez simple.



Quartier Saint-Jacques. A gauche : la rue Saint-Jacques. A droite, l'ancien grenier à sel, remanié au XVIII^{ème} siècle.

Le bâti réalisé pendant la période de périurbanisation engagée à partir des années 1920 se présente à Thann le plus souvent sous forme de courtes séquences homogènes de maisons individuelles, individuelles groupées ou d'ensembles de logements collectifs. Les constructions de maisons individuelles se sont également diffusées une par une sur une grande partie du territoire urbain, mettant à profit les dents creuses ou s'implantant en limite urbaine et en bout de voie.

5.3 Les ensembles de logements collectifs et sociaux

La construction d'ensembles de logements sociaux débute à Thann, comme dans les autres villes industrielles alsaciennes de taille comparable, dans l'entre-deux guerres (années 20-30). En revanche, contrairement à ce que l'on peut observer dans d'autres villes (Guebwiller, Sainte-Marie-aux-Mines, Schirmeck), Thann ne semble pas avoir connu d'initiative patronale de construction de logements ouvriers précédant la création des logements sociaux après la première guerre mondiale. Les ensembles les plus conséquents en nombre de logements sont réalisés dans les années 1950, 1960 et 1970 (notamment avenue Pasteur, rue des Vergers et rue Schumann).

Bien que partageant un même environnement et tous situés dans le même secteur de la ville, les ensembles de logements sociaux sont environnés de séquences de maisons individuelles et d'équipements publics de dimension communale ou intercommunale. Il en résulte un tissu résidentiel diversifié où des typologies d'habitat assez variées se côtoient assez naturellement.



Quelques exemples d'ensembles de logements sociaux thannois.



Quelques vues des programmes réalisés dans le cadre de la ZAC du Blosen

5.4 Pavillonnaire individuel

La maison individuelle s'est abondamment diffusée dans de nombreuses parties de la ville : dans la plaine résidentielle du Blosen, au fond des vallons du Steinbyrunz et du Kattenbachy, sur les pentes du Staufen et du Riegelsbourg, présentant une grande variété de périodes de construction et de formes architecturales. L'offre de terrain de construction pour les maisons individuelles apporte une part non négligeable de son attractivité résidentielle à la ville. Certains quartiers résidentiels, comme les secteurs développés sur les reliefs vosgiens (pieds du Riegelsbourg) comptent parmi les sites résidentiels les plus attractifs de la vallée de la Thur, en raison de leur proximité avec la ville, et en raison de l'attractivité de leur cadre de vie.



Groupes de maisons individuelles. En haut à gauche, au pied du Riegelsbourg. A droite, lotissement dans le cadre de la ZAC du Blosen. En bas à gauche, rue André Malraux, à côté du Relais Culturel et en bas à droite, vue d'ensemble de la « plaine résidentielle, vue depuis le Riegelsbourg.

Les maisons individuelles groupées, pourtant bien représentées parmi les constructions anciennes (Kattenbach notamment), ne se sont que relativement faiblement développées. L'ouverture de la ZAC du Blosen a permis de relancer et réactualiser cette forme d'habitat à Thann. La ZAC du Blosen a le mérite de proposer en une même opération une panoplie assez large de formes urbaines différentes, de l'habitat individuel au logement collectif en passant par les maisons de ville et l'individuel groupé.



Ensembles de maisons individuelles groupées : ZAC du Blosen

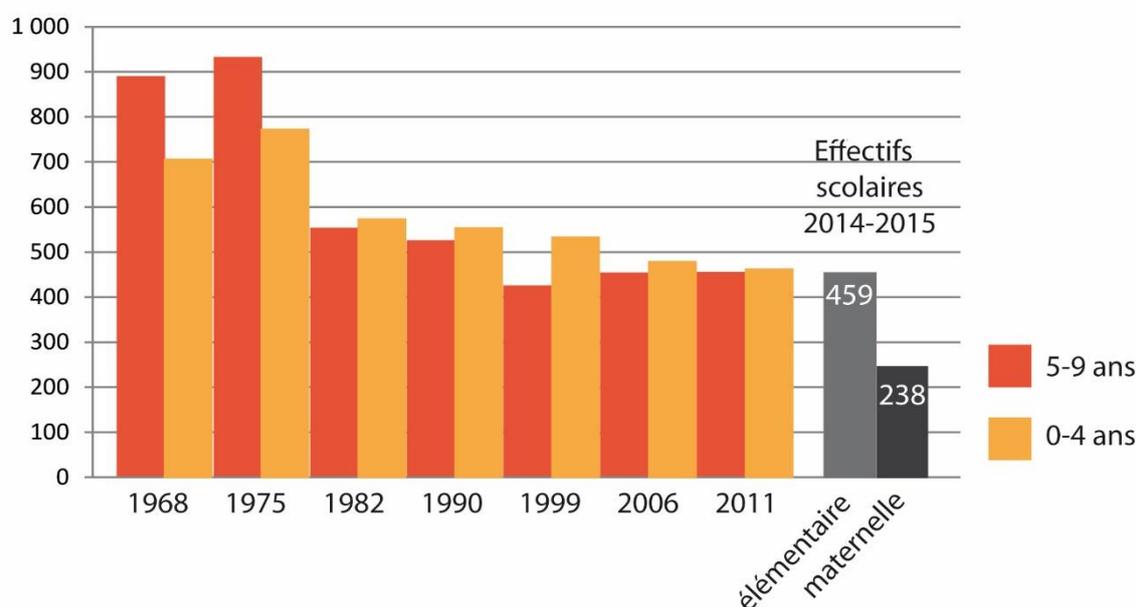
6. Equipements, services et espaces publics

6.1 Equipements et effectifs scolaires

Comme les chiffres de l'emploi le montrent également, Thann assure pour son territoire d'influence un rôle de pôle d'équipements scolaires. Outre les écoles maternelles et primaires permettant d'accueillir les enfants de 3 à 11 ans, la ville compte d'une part deux collèges, le premier localisé dans le centre-ville, le second dans la périphérie résidentielle, et d'autre part deux lycées, l'un d'enseignement professionnel dans la partie nord de la ville (quartier Saint-Jacques), et l'autre jouxtant le collège dans la périphérie sud.

Les écoles maternelles et primaires sont réparties sur 5 sites :

- en localisation centrale, l'école maternelle du Kattenbach, située au nord de la Thur dans le quartier ancien du Kattenbach, et l'école primaire du Bungert, situé dans la proche ceinture urbaine à l'est du centre ville.
- dans les quartiers au sud de la N66 (quartier du Steinby), l'école maternelle Helstein et l'école primaire du Steinby,
- et dans les quartiers résidentiels du Blosen, l'école maternelle et l'école primaire du Blosen.



Population 0-4 ans et 5-9 ans Source : INSEE 1968 et 2011 – RGP Expl. Principale. Effectifs scolaires 2014-2015 – Ville de Thann.

Ces équipements assurent la scolarité de 722 élèves (y compris 25 élèves en CLIS), répartis en 30 classes (dont 2 CLIS), soit en moyenne 25 élèves par

classe et une fourchette d'effectif par classe comprise en 23 et 29 élèves (hors CLIS). Les perspectives démographiques de Thann ne font apparaître aucun besoin particulier en matière d'équipement scolaire communal.

A l'échelle de l'agglomération de Thann-Cernay, trois collèges assurent la scolarité des jeunes adolescents de 11 à 15 ans : les deux collèges de Thann et le Collège René Cassin de Cernay. Les deux collèges thannoïis affichent ensemble une capacité de 1250 élèves, pour un effectif global de 950 élèves environ.

Le collège Rémy Faesch, situé à deux pas de la collégiale de Thann dans le centre historique du Vieux Thann, est implanté dans une localisation assez contraignante en espace disponible. Ses capacités sont limitées à 450 élèves. Son aire de recrutement comprend les quartiers du centre et du Steinby de Thann ainsi que les communes de Bitschweiler les Thann et de Willer sur Thur. Il est exposé à des baisses d'effectifs depuis 2008. Parmi les spécificités d'enseignement du collège on peut noter une section européenne en langue anglaise, ainsi qu'une section sportive athlétisme et danse.

Le collège Charles Walch, d'une capacité de 800 élèves, est situé dans le quartier du Blosen dans la périphérie est de la ville. Il comprend plusieurs classes de SEGPA (103 élèves en SEGPA en 2013 sur un effectif total de 576 élèves), destinées à soutenir la scolarité des élèves en difficulté. Il comprend également une section européenne en langue allemande, ainsi que des sections sportives : ski alpin et gymnastique féminine. Le collège comprend le secteur de développement urbain du Blosen dans son aire de recrutement. Toutefois, les baisses d'effectifs enregistrées à compter de 2008 laissent une marge de capacité tout à fait suffisante. L'aire de recrutement du collège comprend, outre le quartier du Blosen de Thann, un ensemble de communes situées au débouché de la vallée de la Thur : Aspach-le-Bas, Aspach-le-Haut, Leinbach, Michelsbach, Rammersmatt, Roderen, et Vieux-Thann (aire de recrutement de la rentrée 2015).

Thann regroupe deux des trois lycées que compte l'agglomération de Thann-Cernay. Outre le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Scheurer-Kestner et le Lycée Charles Pointet de Thann, l'agglomération comprend également un lycée des métiers du BTP Gustave Eiffel à Cernay.

Le Lycée d'enseignement général et technologique Scheurer-Kestner jouxte le Collège Charles Walch, avec lequel il forme une cité scolaire. Il est le plus important de l'agglomération par ses effectifs (plus de 900 élèves). Les filières suivies permettent d'y préparer les Baccalauréats S (scientifique) et L (Littéraire) ainsi que STMG (sciences et technologies du management et de la gestion). Le Lycée comprend également une filière BTS de 32 élèves.



*Lycée Professionnel
Charles Pointet*

Le Lycée professionnel Charles Pointet (478 élèves en 2014) est désormais labellisé « Lycée des Métiers ». Cet établissement, très ouvert sur les métiers de l'agglomération et de son environnement géographique prépare aux métiers de la restauration, du commerce, de la gestion, de la maintenance industrielle, de l'électronique et du numérique dans des filières CFA (apprentissage), CAP et Bac Professionnel. A noter : le Lycée, est équipé de deux restaurants d'application. Il bénéficie par la proximité de la gare de Thann Saint-Jacques de la desserte du tram-train, ce qui constitue un atout pour la mobilité des élèves, et pour l'ouverture de l'établissement sur le tissu économique local.

Les deux lycées ont bénéficié récemment d'investissements publics qui leur ont permis de réhabiliter ou agrandir leurs espaces, renouvelant ainsi leur attractivité.

6.2 Equipements sportifs

La ville s'est engagée de longue date dans une politique d'excellence en matière d'animation et d'activités sportives. Cette orientation en faveur du sport se traduit par une politique d'équipement permettant de répondre aux besoins des très nombreux clubs sportifs représentés dans la commune. De nombreux licenciés des clubs thannois évoluent dans différentes disciplines (ski alpin, gymnastique, tennis, handball...) dans les compétitions régionales et nationales. Cette orientation en faveur du sport est relayée au sein des différents établissements scolaires, qui comptent des sections sportives (au sein des 2 collèges et au Lycée Scheurer-Kestner) permettant aux élèves la pratique approfondie d'un sport. Les établissements scolaires comptent également des associations sportives permettant aux élèves de participer aux championnats scolaires.

Les installations sportives de Thann sont réparties dans les quartiers du Steinby et du Blosen sur différents sites. On compte à Thann

- Une piscine intercommunale comprenant un bassin couvert et un bassin en plein air (chacun de 25 m). La gestion de la piscine, ainsi que celle de Cernay, est assurée par la Communauté de Communes de Thann Cernay.
- Un COSEC (Centre Sportif Fernand Bourger) comprenant plusieurs salles dont une salle omnisports de 800 m², une salle de gymnastique de 900 m² et un dojo de 400 m². Le COSEC est lui aussi un équipement d'agglomération dont la gestion est assurée par la Communauté de Communes.
- Un gymnase localisé dans la cité scolaire et jouxtant le collège Jean Walch (Gymnase Jean Walch), comprenant notamment une salle omnisports de 1100 m² avec gradins rétractables et une salle de gymnastique de 400 m².
- Une salle de sports de 300 m² dans le quartier du Steinby (salle municipale du Steinby)
- Un gymnase scolaire sur le site du Collège Rémy Faesch)
- Un stade municipal comprenant deux terrains de foot et un équipement d'athlétisme complet (piste, sautoirs, aires de lancer...) permettant l'accueil de meetings d'athlétisme (jouxtant le COSEC)
- Un stade de rugby accompagné de son stade d'entraînement (jouxtant la piscine).
- Des terrains de tennis (1 court couvert et 3 courts en terre battue)
- Un terrain multisports ouvert à tous (jouxtant le COSEC).
- Une piste de jeu de quilles (au Relais Culturel de Thann)
- Un parcours sportif (sur les hauteurs de Thann, près de la limite communale avec Leimbach).

Au total, la ville offre un ensemble d'installations sportives contribuant à son rôle de centralité urbaine au sein de l'agglomération de Thann-Cernay. Mais ce niveau d'équipement s'explique aussi par l'ambition de la ville de faire de l'activité sportive l'une des clés de sa politique en direction de la jeunesse. Cette politique est l'un des facteurs de rayonnement et de notoriété de la ville. Elle contribue considérablement à qualifier l'offre de modes de vie locale.

6.3 Transports en commun

La ville est desservie par une liaison TER Mulhouse-Thann-Kruth et par une liaison tram-train Mulhouse-Thann-Saint-Jacques, ouverte en 2010. La liaison TER comme la liaison tram-train desservent les trois gares de Thann : Thann gare SNCF, Thann Centre et Thann Saint-Jacques. Les liaisons entre Thann et Mulhouse sont en semaine de près de la cinquantaine dans chaque sens. Seul le TER assure la liaison entre Thann et Kruth ou Thann et Wesserling à raison

d'une fréquence de service environ deux fois moindre. L'offre ainsi proposée met la gare de Mulhouse à environ une demi-heure de la gare de Thann. L'intérêt de la liaison est aussi de mettre la gare Thann centre à environ 45 mn de la Porte Jeune au centre de Mulhouse, sans rupture de charge. Les quartiers sud-est de Thann, plus éloignés de la gare SNCF, peuvent quant à eux être desservis par la gare de Vieux-Thann. Ainsi, s'il est à 1300 mètres de la gare de Thann, le Lycée Scheurer-Kestner, n'est qu'à 750 m (moins de 10 minutes à pied) de la gare de Vieux-Thann.



Lignes régulières de cars assurant la desserte de Thann – document Département du Haut-Rhin.

Outre la desserte assurée par le TER et par le Tram-train, la ville est également desservie par les lignes régulières de cars affrétés par la Région Grand Est ainsi que par le service départemental de ramassage scolaire. Les lignes régulières desservant Thann sont au nombre de 4. :

- Ligne Thann-Reiningue-Mulhouse

- Ligne Thann-Wittelsheim-Mulhouse
- Ligne Thann-Wildenstein (desserte de la vallée de la Thur en amont de Thann)
- Ligne Thann-Masevaux-Sewen (liaison entre les vallées de la Thur et de la Doller passant par les communes du piémont vosgien).

Ces lignes desservent à Thann 4 arrêts :

- Cité Scolaire (Charles Walch et Scheurer-Kestner)
- Gare SNCF
- Mairie (Thann centre)
- Thann Nord (Lycée Professionnel Charles Pointet).

Parmi ces 4 arrêts, trois offrent des correspondances avec l'offre rail (TER/tram-train). Seule la desserte de la cité scolaire (Quartier du Blosen) constitue un arrêt spécifique au réseau des cars.



Gare SNCF



Gare Saint-Jacques

Face à l'importante offre de service apportée dans la vallée de la Thur par la conjonction du TER et du tram-train, les lignes départementales ont été conçues pour desservir des communes à l'écart de l'offre développée sur le rail, et pour proposer des possibilités de correspondance avec les gares, notamment celle de Thann et de Cernay. L'offre départementale développe également des liaisons transversales entre les vallées de la Thur et de la Doller (ligne Thann-Masevaux-Sewen) et en direction d'autres territoires : le Sundgau (lignes Cernay-Altkirch ou la vallée de la Lauch Cernay-Sultz-Guebwiller). Il s'agit en fait pour l'essentiel d'une offre destinée à rabattre les passagers vers les gares, et d'assurer ainsi une complémentarité de service avec le TER et le Tram Train et une desserte fine du territoire.

6.4 Services de proximité

6.4.1 L'offre commerciale

A l'échelle de l'agglomération, la ville de Thann comprend l'offre de commerce de centre-ville la plus significative, en raison de la dimension patrimoniale du support urbain, de sa densité bâtie et de la densité du linéaire commercial. Toutefois, l'offre commerciale est répartie dans l'agglomération sur différents pôles et dans différentes communes. Les principales polarités commerciales sont, outre le centre-ville de Thann :

- un grand pôle de distribution commerciale, localisé entre Vieux-Thann et Cernay, à environ 8 minutes en voiture du centre-ville de Thann. Avec l'implantation d'un hypermarché flanqué d'une galerie marchande, ce pôle constitue désormais l'offre de commerce principale de l'agglomération. Localisé dans un tissu de périphérie urbaine, son emplacement est néanmoins situé de manière centrale au cœur de l'agglomération, ce qui procure aux commerces qui le composent une capacité de rayonnement équilibrée à l'échelle de l'ensemble de ce bassin de proximité.
- un petit supermarché accompagné d'une galerie marchande localisés à la sortie nord de Thann, à cheval sur les bans communaux de Thann et Bitschwiller-les-Thann.
- l'offre de commerce de centre-ville est également développée dans l'espace de centralité urbaine de Cernay.

6.4.2 Le centre ville

Pour ce qui concerne Thann, l'implantation des commerces de centre-ville n'est pas sans poser question. Les unités commerciales sont de faible taille, ce qui nécessite un haut rendement commercial de la surface de vente. La trame de commerces de centre-ville est de surcroît de faible taille, ce qui limite la fréquentation commerciale, aujourd'hui bien plus qu'hier avec le développement tendanciel de l'offre en périphérie urbaine.

Les commerces présents se sont comme ailleurs peu à peu spécialisés dans les branches compatibles avec ces contraintes de localisation et de chalandise propres aux commerces de centralité urbaine. La typologie des commerces fait ici apparaître un mélange de deux modèles. D'un côté une typologie de ville moyenne, avec une dizaine de commerces liés à l'habillement, pas moins de 10 établissements en hôtellerie-restauration (la majorité des hôtels n'est pas localisée au centre), des commerces spécialisés comme une agence de voyages, une boutique de loisirs numériques... De l'autre, une typologie plus

proche du bourg centre ou de la petite ville, avec une concentration non négligeable de salons de coiffure et de beauté, plusieurs tabacs-presse...



La rue de la 1^{ère} Armée, vue depuis la place Joffre à gauche et à droite vue depuis la place de Lattre

Quelques commerces alimentaires spécialisés se sont maintenus, comme plusieurs boulangeries-pâtisseries et un pâtissier, ainsi que deux bouchers et une fromagerie charcuterie. L'alimentation générale, désertant le centre historique comme partout ailleurs, est représentée par un petit supermarché, localisé dans la proche ceinture du centre-ville, en porte d'entrée de la trame commerciale. Enfin, la ville compte comme tous les centres urbains de différentes importances plusieurs agences bancaires, courtiers en assurances et agences immobilières et une agence de travail par intérim...

Les fonctions de commerces de centralité urbaine et de commerces de proximité sont en fait très imbriquées dans une même trame commerciale localisée pour l'essentiel rue du Général de Gaulle (en amont de la gare SNCF), rue de la Première Armée et Place de Lattre de Tassigny. Cette trame allongée concentre l'essentiel de l'offre, d'autant qu'aucun pôle de commerces de quartier ne se dessine vraiment.

Le pôle de commerces existant sur le ban de Bitschwiller-les-Thann, situé en limite du territoire communal de Thann, dispose d'une possibilité de développement localisée en prolongement de la zone existante, sur un emplacement localisé le long de la RN66 et à cheval sur les territoires des deux communes, sous forme d'une zone d'aménagement commercial figurant au SCoT. En raison de la fragilité du commerce de centralité urbaine thannois, et afin de sauvegarder son rôle vital pour l'animation urbaine du centre ancien, il sera nécessaire de veiller à éviter les situations de concurrence commerciale entre les nouvelles implantations commerciales autorisées au titre de l'aménagement de cette zone périphérique et le commerce de centre-ville de Thann.

6.4.3 Les services de soins.

En matière de soins médicaux, le centre hospitalier Saint-Jacques de Thann constitue l'équipement hospitalier de proximité pour l'ensemble des vallées de la Thur et de la Doller. Il comprend notamment un service de chirurgie générale et un service d'urgences, ainsi qu'un EHPAD pour l'accueil des séjours longue durée des personnes âgées.



Centre Hospitalier Saint-Jacques

Outre les soins hospitaliers, Thann offre comme Cernay d'ailleurs les différents services de soins privés d'un pôle urbain d'importance moyenne : cabinets de médecins généralistes, cabinets de médecins spécialistes, tel que cardiologues, dermatologues, gynécologues, un cabinet de radiologie, deux laboratoires d'analyses médicales et trois pharmacies. La ville concentre ainsi une part non négligeable de l'offre de soins couvrant les besoins de la population de l'agglomération de Thann Cernay et de la vallée de la Thur.

6.4.4 Services sociaux et médico-sociaux

Thann dispose d'un ensemble de services témoignant de l'ancrage historique des questions sociales dans la ville, puisque de nombreux services s'y trouvent situés. Le centre médico-social, la mission locale Thur-Doller et l'Agence locale Pôle Emploi forment ensemble un pôle de services rue Schumann, à côté du centre socio-culturel et à plus grande proximité des principaux sites d'implantation des ensembles de logements sociaux. Le Centre d'Orientation et d'Information (service d'orientation jeunes et adultes) est localisé quant à lui rue des Pèlerins, à proximité du Centre-Ville.

La ville compte également plusieurs établissements gérés par l'Association au Fil de la Vie, dont l'ESAT du Rangen (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), et l'Institut Médico Educatif (IME) Jacques Hochner.

La ville comprend également une banque alimentaire gérée par le CCAS de Thann, ainsi qu'une section locale des principales associations caritatives (Croix Rouge et Petits Frères des Pauvres).

A noter, le principal bailleur social de Thann, Domial, bailleur d'envergure régionale dont le berceau est Thann, a implanté une agence locale place de Lattre de Tassigny, dans le centre-ville de Thann.

L'ensemble de ces services, qu'il s'agisse des commerces, des services aux entreprises ou aux particuliers, des services de soins, ou encore des services et associations dont l'action est de caractère social ou médico-social, participe aux vocations et aux rôles de centralité urbaine assurées par la ville. L'ampleur du service de transport en commun apporté par le tram-train constitue pour ces différents services un facteur d'accessibilité contribuant à leur rayonnement et à leur pérennité.

6.4.5 Autres services

L'offre se complète à Thann par la présence de divers services de proximité aux particuliers et aux entreprises, tel que cabinets juridiques et d'expertise comptables, services informatiques notamment. Les annuaires de commerces font également état de plusieurs entreprises de paysagistes et d'entretien d'espaces verts et de jardins, ainsi que de plusieurs ateliers d'entretien et de réparation d'automobiles. Il s'agit là d'un parmi les nombreux signes de l'importance croissante de l'économie résidentielle parmi les ressources de développement locales. A noter que l'entretien des jardins et espaces verts est également le domaine d'activité de l'entreprise d'insertion EPICEA, dont le siège se trouve à l'Embarcadère, dans la zone d'activité de Vieux-Thann.

En revanche, la ville ne semble pas compter de cabinet d'architecte, sans doute eu égard aux perspectives relativement limitées en terrain constructible à Thann. Pourtant : le marché de l'ingénierie et de la maîtrise d'oeuvre spécialisées en réhabilitation immobilière pourrait paraître porteur à Thann comme dans les communes voisines...

6.5 Equipements culturels

Thann dispose d'un équipement culturel labellisé Relais Culturel Régional. Cet équipement est géré par une équipe professionnelle et sert de support à une programmation couvrant l'ensemble d'une saison culturelle. Le Relais Culturel

est une scène de spectacle vivant, si bien que sa programmation intègre spectacles de théâtre, concerts, danse contemporaine...

L'équipement développe également une importante programmation cinématographique, comportant notamment un programme Art et Essai. Le label Régional implique un seuil d'exigence technique en matière de caractéristiques scéniques, qui permet à la scène de participer à la diffusion des « Régionales », programmation de spectacles sélectionnés et diffusés au niveau régional. Le label implique également une attention particulière s'agissant de la qualité et de la cohérence d'ensemble de la programmation.



Relais Culturel Régional



Musée des Amis de Thann

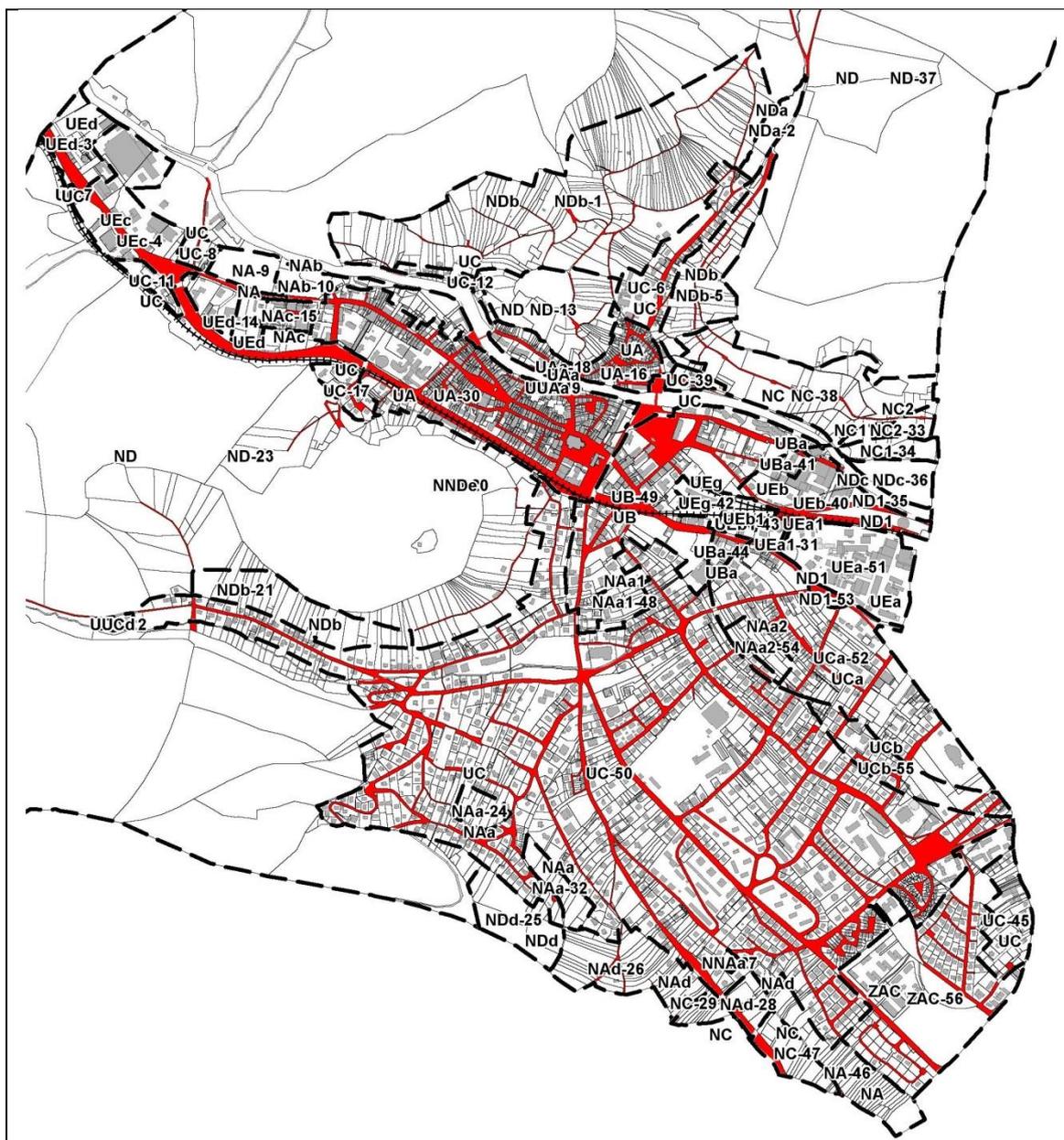
Outre cet équipement porteur d'ambition culturelle et destiné à rayonner largement au de-là des limites de la commune, la ville est également équipée d'une médiathèque, d'un centre socio-culturel (Centre Socio Culturel du Pays de Thann), d'une Maison des Associations de 9 salles, d'une école de musique et de deux musées :

- Musée des amis de Thann, qui est un musée associatif géré par la société d'histoire de Thann. Le Musée est hébergé dans un ancien grenier à blé du XVIème siècle, rue Saint Thiébaud, à proximité de la collégiale de Thann. La collection appartient au registre des collections historiques et d'Arts et Traditions Populaires.
- Musée de la Porte Sud de la route des vins d'Alsace. Ce musée, ouvert pendant la saison touristique, propose une présentation des terroirs viticoles d'Alsace, ainsi que du vignoble et de la tradition viticole de Thann.

6.6 Espaces publics

6.6.1 Le réseau de voirie primaire

Le système de voirie de Thann est distribué autour d'une armature principale, composée par la Nationale 66, axe de desserte routière principale de la vallée, et d'un réseau de routes départementales connectant cet axe est ouest au



Le réseau des espaces publics de Thann

maillage urbain et routier du piémont des Vosges et de la plaine d'Alsace organisé selon un axe nord-sud :

- D351 et D35 – axe longeant le piémont des Vosges perpendiculairement à la N66, reliant Thann à Cernay au nord-est et à Sentheim au sud. La D35

est également, à partir de Leimbach, le support de la route des vins d'Alsace.

- D103 – reliant Thann à Aspach-le-Bas
- D 36 reliant Thann à Leimbach et Rammersmatt
- D 341 reliant Thann à Leimbach et rejoignant la D 35

La route Nationale correspond à un axe routier de première importance (axe Luxembourg-Bâle), supportant un grand nombre de fonctions routières : transit international et interrégional, liaisons entre la vallée et la plaine (notamment vers l'agglomération mulhousienne), déplacements interne à la vallée et à l'agglomération de Thann-Cernay... C'est de loin l'axe le plus lourdement chargé en trafic routier, tout en composant aussi un segment de réseau vital pour les déplacements internes à la ville.

Les autres axes supportent un trafic local et des déplacements intercommunaux d'intérêt plus local (pour l'essentiel compris dans l'aire de fonctionnement de la communauté de communes). Parmi ces axes, les plus chargés en trafic routier sont, par ordre décroissant :

- le segment reliant Thann et Cernay (D351-D35)
- les autres segments de la D35 en direction de Leimbach
- la D103

6.6.2 Les différents maillages de quartier

Le réseau de base se déploie en éventail ou en patte d'oie de la vallée vers la plaine. Il dessert un réseau de voirie local organisé en plusieurs séries de maillages.

- un maillage traditionnel fortement contraint par le relief du côté du quartier du Kattenbach, quartier ancien de Thann localisé au nord du centre historique, sur la rive gauche de la Thur et profitant de la petite vallée du Kattenbach. Le réseau de ce quartier est à très faible gabarit et n'autorise qu'une faible circulation automobile. Le seul traitement de voirie possible est le traitement banalisé, permettant d'affecter l'ensemble de l'espace public à chacun des différents modes (piéton – 2 roues – automobile).
- un maillage correspondant à la ville historique de Thann. Il est composé d'une part par un axe principal parallèle à la N66 (en fait il s'agit du tracé originel de la route nationale qui a ensuite été dévié de manière à contourner le centre). D'autre part, il présente un ensemble de rues et de ruelles secondaires distribuées par cet axe principal. L'ensemble est organisé parallèlement au sens de la vallée. Ce réseau est pour toute sa partie centrale correspondant à la ville historique, à très faible gabarit, ce qui impose le recours à un plan de circulation. L'essentiel du trafic se

concentre sur l'axe principal (rue de la 1^{ère} armée) et de façon plus secondaire sur la rue Gerthoffer. Cette partie de la ville est également traversée les flux de la D35.1, rejoignant pour beaucoup la N66.



Kattenbach : deux vues de la rue Marcilly

Le trafic supporté par la rue de la première armée est un trafic de desserte du centre-ville quasi exclusivement (si l'on excepte les quelques voitures traversant la ville dans l'espoir d'échapper aux encombrements de la N66). Bien que relativement pacifiée et atténuée par les aménagements d'espaces publics existants, la pression de la présence automobile reste tout de même importante sur cet axe, ce qui peut conduire à quelques conflits entre les différents types d'usages (tourisme urbain, fréquentation commerciale et desserte automobile). Si la desserte marchandises des commerces du centre-ville constitue à l'évidence une priorité pour le maintien de la fonction commerciale, l'offre de transport du tram-train, avec une gare « centre », rend désormais possible une plus forte régulation de l'accès des voitures au centre commerçant.



Rue Curiale



Rue Gerthoffer

- un maillage développé entre les D 103 et D 36, sous la forme d'un quadrillage irrégulier composant la voirie de la partie plate de la tache urbaine thannoise. Ce quadrillage se prolonge sur le territoire de la

commune de Vieux-Thann, sans pour autant que les systèmes des deux communes soient maillés ensemble. Ce réseau ne présente dans son état actuel que de faibles marges d'améliorations possibles, sauf peut-être à favoriser davantage l'usage du vélo et le développement des zones 30.

- un maillage développé à l'ouest de la D 341, et correspondant aux voies de desserte des quartiers résidentiels localisés sur les pentes vosgiennes et dans la petite vallée du Steinby. Les contraintes de relief et de terrain ont conduit ce réseau à se ramifier en voies sans issue.

Mis à part l'axe principal de la nationale 66, et en dépit d'une hiérarchie fonctionnelle assez clairement établie entre les voies inter-quartiers et les voies de desserte locale, le gabarit et le traitement des voies n'identifie que faiblement leur position dans cette hiérarchie.

6.6.3 Les places publiques

La ville compte plusieurs places et placettes offrant des repères importants ou des lieux significatifs du paysage urbain de la ville

- La collégiale Saint-Thiébaud forme le repère urbain majeur de la ville historique. Autour d'elle se déploie la Place Joffre, sous la forme d'un parvis minéral englobant tous les abords immédiats du monument et offrant du côté sud un bel espace de dégagement. Le stationnement automobile est limité au périmètre extérieur de la place.
- La place de la République est attenante à la place Joffre qu'elle prolonge. Place Joffre et place de la République forment ensemble les abords de la Mairie de Thann, bâtiment de la toute fin du XVIIIème siècle réalisé par Kléber. Cet espace est pour partie aménagé en parking, pour partie dédié au monument aux morts.
- Les deux places Joffre et de la République forment les espaces publics sud de la vieille ville, avec la place de la fontaine Saint-Thiébaud attenante à la collégiale. La partie nord est organisée autour de la place de Lattre de Tassigny, espace très allongé bordé d'un linéaire bâti continu. La voirie ménage un assez grand îlot central en forme d'amande, pour moitié aménagé en parking et pour moitié occupé par un espace végétalisé.

Les deux ensembles, places Joffre et de la République au sud, place de Lattre de Tassigny au nord sont reliés par la rue de la première armée, qui présente le linéaire commercial le plus dense de la ville. Le plan de circulation impose au trafic descendant de prendre la rue Gerthoffer pour rejoindre la place Joffre.



Deux vues de la place de Lattre avec son îlot central arboré.

En aval et en amont de la vieille ville, se sont développés deux faubourgs: le quartier du Bungert à l'est, et le quartier Saint-Jacques à l'ouest. Ces deux quartiers sont chacun pourvus d'un espace public :

- la place du Bungert est l'une des grandes places de Thann. Elle est aménagée en parking et utilisée en grande partie par les usagers du centre-ville. En raison de ces dimensions, elle est la place du marché de Thann.
- le quartier Saint-Jacques n'a pas vraiment de place publique aujourd'hui. Toutefois, le centre hospitalier comprend à son entrée un espace de dégagement, pour partie aménagé en parking, pour partie occupé par un jardin ouvert, qui participe au paysage urbain et lui apporte sa respiration.



Le Centre hospitalier vu depuis la rue Saint-Jacques avec son parking et son jardin.

Les espaces publics de ce quartier sont d'ailleurs en grande partie à requalifier, en même temps qu'une partie des immeubles d'habitation. Centre Hospitalier et Lycée professionnel on fait l'objet d'investissement permettant d'actualiser et pérenniser ces deux importants équipements localisés dans le quartier. La ZAC Saint-Jacques semble se présenter comme le fer de lance possible d'une stratégie de requalification du quartier Saint-Jacques, où la redéfinition des espaces publics devra tenir une place non négligeable.

Les autres quartiers de la ville disposent eux aussi chacun de leurs places ou placettes.

- Le quartier du Kattenbach dispose d'une petite placette, la place des Alliés, qui possède beaucoup de charme en dépit de son aménagement en petit

parking. En revanche, la pénurie de places de stationnement pour les usagers de ce quartier ne laisse pas d'alternative à cet aménagement.

- Le quartier du Steinby possède avec le Parc Albert 1^{er} l'un des plus beaux espaces publics de la ville (après la place Joffre). Le parc, implanté au débouché de la petite vallée du Steinby, est traversé par le ruisseau du Steinbyrunz. Il est équipé d'aires de jeux pour les enfants. Il est notamment bordé par le relais culturel régional, les jardins de la Sous-Préfecture, l'école primaire du Steinby et par l'Ecole de Musique de la Ville de Thann.



Parc Albert 1er

- Le quartier du Blosen comprend la place de la 5^{ème} DB, qui est en fait l'espace public de la cité scolaire, espace permettant notamment la desserte des établissements d'enseignement par les cars de ramassage scolaire. Cet espace a été réorganisé, avec pour partie des places de stationnement, et pour partie des espaces d'agrément végétalisés.

Les berges de la Thur offrent quant à elles des espaces tout à fait intéressants à mettre en valeur afin de générer des parcours de détente et de découverte de la ville. Des aménagements mettant en valeur les berges de la Thur ont déjà été conduits par la municipalité sur les deux rives à l'occasion de différentes périodes de réalisations urbaines, avec notamment le réaménagement d'une passerelle piétonne et cyclable permettant de relier les deux rives à la hauteur du quartier Saint-Jacques. Un sentier de la berge longe déjà la Thur jusqu'à la zone commerciale de Bitschwiller-les-Thann. L'engagement de la ZAC Saint-



La Thur à Thann

Jacques sera l'occasion de connecter l'aménagement déjà existant le long de la berge avec les réalisations urbaines à venir, et le cas échéant de poursuivre la valorisation de la berge en direction du nord.

En conclusion, la situation des places et placettes de Thann témoigne de l'attention portée par la municipalité à la mise à niveau, au fil du temps, des espaces publics de la ville. Au total, ce sont principalement les espaces publics du quartier Saint-Jacques qui pourraient faire l'objet de requalification dans les années à venir. Une telle action portera d'autant mieux ses fruits qu'elle accompagnera la réalisation de la ZAC Saint-Jacques. Ce projet est toutefois lancé et les aménagements de voirie réalisés depuis plusieurs années sans début d'opération immobilière.



**Le site de la ZAC
Saint Jacques**

6.6.4 Capacités de stationnement

Sa desserte tram-train, la densité de son linéaire commercial, de ses équipements administratifs et scolaires et son attrait touristique imposent au centre-ville de Thann la mise en place d'outils de régulation des flux de circulation et de l'offre de stationnement. Le temps de stationnement au centre-ville est régulé par deux zones, la première avec une limitation du temps de stationnement à 30 mn, la seconde à 90 mn. La ville de Thann n'a pas mis en place de stationnement payant.

	Nbre de places	dont pl. handicapés
Places de stationnement non réglementé	724	25
Zone bleue 90 minutes	149	5
Zone bleue 30 minutes	103	6
TOTAL	976	36

Stationnement de desserte du centre-ville de Thann Source : Mairie de Thann – 2014.

Au total, l'ensemble des places de stationnement ainsi mobilisées pour la desserte du centre-ville et de sa trame de commerces s'élève à 976 places, toutes catégories confondues, desserte de la gare SNCF comprise.

La ville présente par ailleurs dans ses quartiers résidentiels des possibilités de stationnement linéaire sur lesquelles la pression est faible. Les ensembles de logements collectifs disposent de leurs propres garages et parkings, si bien que leur desserte ne sollicite pas les capacités de stationnement de l'espace public. Les principaux équipements de la ville (équipements scolaires et sportifs) disposent chacun de parkings de capacité mesurée. Seul le Collège Rémy Faesch ne dispose pas spécialement, compte tenu de sa localisation en centre-ville, de place de stationnement dans l'espace public. En compensation, il est localisé à 100 mètres de la gare de tram-train « centre ». Les places de parking du LEP (avenue des Marocains), à stationnement non règlementé, ont été comptabilisées parmi les places desservant le centre-ville, en raison de leur proximité avec la rue Saint-Jacques, d'une part, et avec la station Thann-Saint-Jacques, d'autre part.

Les possibilités de stationnement de ces quartiers résidentiels et de ces équipements publics localisés dans les quartiers à l'écart du centre-ville n'ont pas été comptabilisées ici.

Zone de stationnement limité à 30 mn	Total	dont pl. handicapés	dont pl. livraison
Rue Général De Gaulle (à partir brasserie Demi Lune)	19	1	1
Rue Saint-Thiébaud	5		
Place Joffre (devant l'agence immobilière)	4	1	
Rue de la 1ère Armée	20	1	1
Rue Gerthoffer	3		
Place De Lattre (stationnement linéaire)	42	2	
Rue Saint-Jacques (jusqu'au Centre Hospitalier)	10	1	
TOTAL	103	6	2

Source : Ville de Thann - 2014

La zone de stationnement limité à 30 minutes correspond au périmètre le plus contraint. Il s'agit du stationnement desservant le linéaire commercial du centre-ville, avec une durée de stationnement adaptée à un usage limité à la fréquentation des commerces dont l'activité dépend au moins en partie du flux automobile (de type alimentation, tabac-presse, agence bancaire...).

Zone de stationnement limité à 90 mn	Total	dont pl. handicapés
Rue de Gaulle (segment hôtel du Rangen)	8	
Place Joffre	48	2
Place de la République	16	2
Place De Lattre (îlot central)	36	
Parking Centre Hospitalier	32	1
Petit parking rue Saint-Jacques	9	
TOTAL	149	5

Source : Ville de Thann - 2014

La zone de stationnement limité à 90 mn correspond à quelques poches de stationnement comprises dans le centre-ville mais un peu plus éloignées du linéaire commercial et moins exclusivement affectées à la desserte des commerces : la plus grande partie du stationnement de la place Joffre, la place de la République, l'îlot central de la Place de Lattre, le parking du Centre Hospitalier, appartiennent à cette zone. Ils correspondent à une utilisation plus diffuse du centre-ville ou à la fréquentation de l'un des guichets administratifs localisés dans la vieille ville.

Stationnement non règlementé	Total	Dont pl. handicapés
Parking gare SNCF	38	
Rue du Général de Gaulle (à partir de la pharmacie)	18	1
Parking du Centre (à côté du parking Match)	117	5
Parking du Bungert	189	9
Parking Henri Lebert (attendant au P. Bungert)	20	2
Parking rue Jacquot-rue du 7 août (attendant au P. Bungert)	40	2
Parking rue Humberger (gare tram-train centre)	53	2
Parking rue du Rangen	24	
2 Parkings rue Marsilly (quartier Kattenbach)	24	
Parking rue des Pierres (quartier Kattenbach)	26	1
Rue des Engagés Volontaires (Saint-Jacques)	8	1
Parking Saint-Jacques	69	2
Avenue des Marocains (LEP)	46	
Rue Saint-Jacques (Centre Hospitalier-LEP)	26	
Rue des Vosges	26	
TOTAL	724	25

Source : ville de Thann 2014

Sont également compris dans ce décompte : 15 places réparties dans deux aires d'accueil réservés aux camping-cars (parking du Bungert et parking

Centre), ainsi que 9 emplacements de stationnement longue durée réservés aux cars (place du Bungert).

Afin de desservir le centre-ville, plusieurs parkings à stationnement non réglementé ont été aménagés dans la première couronne du centre-ville. L'une des plus grandes place publique de Thann a été aménagée à cet effet (parking place du Bungert). Des opportunités foncières liées au renouvellement urbain ont également permis de mobiliser des surfaces qui, lorsqu'elles étaient localisées de façon adaptée, ont été au moins en partie aménagées en parcs de stationnement.

L'offre de transport proposée par le TER et le Tram-train, avec son amplitude de service et sa fréquence, ainsi qu'avec les trois gares desservant la ville (4 si l'on y ajoute la gare de Vieux-Thann desservant la partie Ouest de Thann) est de nature à transformer les habitudes d'utilisation de la ville. Les trois gares thannoises desservent en fait la partie sud, la partie centrale et la partie nord du centre-ville, la gare de Thann centre étant éloignée de la gare SNCF de 400 m, la gare de Thann Saint-Jacques étant éloignée de la gare centre de 750 m, caractéristiques semblables à celles d'un service de transport urbain. Il en résulte que le tram-train peut aussi offrir à l'occasion un moyen de se déplacer d'un bout à l'autre de la partie centrale du territoire urbain (soit environ 1 400 m de distance) en utilisant ce mode de déplacements. Toutefois, les actions qui permettront d'accroître la régulation des déplacements voitures et du stationnement nécessitent d'être réalisées de manière prudente et graduelle, en raison de la fragilité des équilibres assurant le maintien et le renforcement de la centralité urbaine thannoise, notamment des commerces.

6.6.5 Les possibilités de stationnement à l'usage du covoiturage

Initiative contribuant à diminuer les besoins en stationnement, le Pays Thur-Doller gère désormais une bourse de co-voiturage. Dans le même esprit, Autotrement propose désormais ses services à l'échelle du Pays Thur-Doller avec Mobilib, un service d'autopartage dont le parc d'attache est localisé gare de Cernay, aisément accessible par le tram-train depuis Thann.

Les aires de stationnement localisées en périphérie du centre-ville (comme par exemple la place du Bungert, le parking du supermarché Match et le parking de la gare SNCF), pour lesquelles la durée de stationnement n'est pas réglementée, offrent dans leur fonctionnement habituel des marges de capacité suffisantes pour accueillir le stationnement des covoitureurs. Ces emplacements ne sont toutefois pas signalés à cet usage. Rappelons toutefois le développement du stationnement de covoiturage plus loin à l'est, vers la

sortie de la vallée, où elles tendent à se développer au sein de la zone commerciale de la croisière à Cernay.

6.6.6 Le stationnement des vélos

Le nombre de places réservées au stationnement des vélos apparaît à première vue modeste en comparaison avec la taille de la ville et le poids de sa population. Les possibilités offertes semblent par ailleurs loin d'être saturées. En dehors du public scolaire, les déplacements à vélo tiennent encore une part modeste parmi les modes de déplacement urbain.

Localisation	Nbre places
Hôtel de ville	14
Place Saint Thiébaud	8
Place de Lattre	8
Relais culturel Régional	30
Piscine	16
COSEC	18
Centre Socio-Culturel (avant travaux)	6
Ensemble	100

La gare SNCF de Thann met de son côté à disposition un parc à vélo pour les usagers du tram-train.

6.6.7 Parcours cyclables

Si l'on excepte la N66, très peu hospitalière aux deux roues en dépit d'une double bande cyclable aménagée dans la section nord de cette voie (à partir de d'un point situé en aval de la jonction avec la rue des Vosges), le réseau d'espaces publics thannois est dans l'ensemble assez accueillant à la pratique du vélo, d'autant que des aménagements de sécurité contribuent à pacifier et limiter la pression de la circulation automobile (quartiers à zone 30, alternement des côtés de stationnement...).

La plupart des déplacements peuvent à Thann se faire en vélo sans emprunter la N66, dans toute la partie située au nord du passage à niveau. Toutefois, en dehors de la piste cyclable sur la berge gauche de la Thur, la place consentie au vélo reste cependant encore modeste dans cette partie du territoire urbain,

compte tenu de la pression du trafic sur l'axe de Gaule - 1^{ère} Armée - Saint-Jacques.

Dans la partie située au sud du passage à niveau, les besoins en déplacements en vélo peuvent pour une bonne part rester confinés à la partie de l'espace urbain située au sud-ouest de la voie. En revanche, la N66 n'offre sur cette section aucune place au vélo, bien que son utilisation ne soit pas interdite. Et pour certains déplacements, les itinéraires d'évitement de la N66 reviennent à rallonger les parcours de manière très dissuasive.

En dehors de cet « angle mort » pour les usagers du vélo, le réseau cyclable interurbain utilise comme armature :

- d'une part le parcours longeant la Thur sur sa rive gauche, traversant le quartier du Kattenbach et se poursuivant jusqu'au lac de Wildenstein. Ce parcours cyclable consiste sur la plupart du linéaire en une piste en site propre ;
- d'autre part les parcours suivant les routes départementales, intégrées dans le schéma départemental des pistes cyclables :
 - D34.1, D35.1, D35 et D36. A l'exception de la D36, ces différentes voies ne comportent pas d'aménagement spécifique au vélo, mais participent à des parcours cyclables dont les sections hors agglomération sont équipées de pistes en site propre ou de bandes cyclables. Compte tenu de leur trafic et de leur gabarit moyen en ville, ces voies sont adaptées aux parcours cyclables et le risque de conflits d'usages est acceptable.
 - Une mention spéciale est à donner à la D36, qui présente sur une importante section de son parcours (avenue Pasteur) une piste cyclable en site propre.

A noter, le Pays Thur Doller a lancé à titre encore expérimental un service de location de vélos à l'échelle de la vallée de la Thur pour certains déplacements comme par exemple les déplacements domicile-travail ou gare-travail. Le service d'entretien et de réparation des vélos, assuré par une entreprise d'insertion, est compris dans le prix de location acquitté par l'utilisateur.

Le reste du réseau de voirie de desserte des quartiers résidentiels du Steinby et du Blosen est tout à fait praticable en vélo compte tenu du trafic qui l'emprunte.

7. Gestion de la ressource foncière

Le code de l'urbanisme a progressivement mis l'accent sur les enjeux d'aménagement et de développement liés à l'utilisation de la ressource foncière. Convertir le terrain agricole ou les espaces naturels et forestiers en espaces urbanisés est longtemps demeuré la solution la plus simple et la plus rapide pour répondre aux besoins de construction neuve. C'est ainsi qu'à population et activité équivalentes, les espaces urbanisés ont mobilisé des surfaces de plus en plus étendues et de moins en moins densément occupées, provoquant un phénomène généralisé d'étalement urbain. Par ailleurs, les surfaces ainsi conquises au profit des espaces urbanisés ont réduit les espaces agricoles, et ont parfois détruit les espaces naturels, provoquant des atteintes irréversibles aux ressources naturelles. C'est pourquoi une réelle surveillance de l'utilisation de la ressource foncière est désormais nécessaire afin de maîtriser les phénomènes d'étalement urbain et d'éviter de gaspiller l'espace disponible.

A Thann, la question de la gestion des ressources foncières se pose avec d'autant plus d'acuité que les espaces disponibles sont devenu rares depuis quelques décennies déjà, ce qui a contraint l'accueil des activités industrielles à se localiser en plaine en dehors de la ville, phénomène heureusement compensé à partir de années 1990 par la mutualisation du développement et de l'aménagement à l'échelle intercommunale, d'abord au sein du Pays de Thann, et désormais à l'échelle de la Communauté de Communes de Thann-Cernay.

7.1 Consommation foncière

La consommation foncière a été évaluée en tenant compte de la surface des parcelles non bâties en 2002 ayant fait l'objet d'une urbanisation entre 2012 et 2015.

Les constructions implantées sur des parcelles déjà bâties, les extensions et les adjonctions de constructions n'ont pas été prises en compte, et ne doivent pas l'être, puisque les parcelles correspondantes sont considérées comme « consommées ». Lorsqu'il s'agit de parcelles de grande taille, elles sont à prendre en compte comme potentiel de densification.

Zones du POS	Surfaces en ha
ZAC du Blosen	8,52
UA (tissu ancien continu)	0,27
UB (tissu semi continu composite)	0,48
UC (tissu résidentiel discontinu)	7,22
Total zones U	7,97
NA (zones ouvertes à l'urbanisation)	0,68
Total espaces à vocation dominante d'habitat	17,17
UE (activités économiques)	0,34

Source : DGI - 2015

La consommation foncière mobilisée pour répondre aux besoins de développement de Thann est évaluée à 17,51 ha sur une durée de 12,5 ans (2002-2015) soit un rythme annuel de 1,4 ha environ.

Cette consommation se divise en deux parts principales :

- d'un côté, la ZAC du Blosen (8,52 ha consommés) qui est à considérer comme une extension par rapport à la situation de 2002, même si le périmètre d'opération est aujourd'hui intégralement compris dans l'enveloppe urbaine de référence du SCoT.
- A la ZAC s'ajoute, parmi les extensions urbaines, les constructions réalisées au sein de zone NA du POS (zones ouvertes à l'urbanisation pendant la période concernée). La consommation correspondante est de 0,68, ha si bien que l'on peut évaluer l'extension de l'enveloppe urbaine pendant cette période à un total de 9,20 ha, à rapprocher des 10,5 ha fixés comme limite par le SCoT pour la période 2012-2024.

Les parcelles urbanisées en zone urbaine (c'est-à-dire en zone U du POS) forment le second groupe, d'égale importance au premier (7,97 ha de

consommation foncière). Il s'agit d'une urbanisation diffuse, mettant à profit les possibilités offertes par les dents creuses, ou parfois par division d'une grande parcelle. Thann présente dans sa partie plate un espace urbain qui s'est de longue date composé par densification progressive (correspondant à la zone UC du POS). Ce processus a laissé des possibilités de constructions nouvelles dont une partie a été mise à profit pendant la période concernée. L'essentiel de la consommation foncière prélevée au sein de l'enveloppe urbaine existante provient cette zone (7,22 ha).

Ces données seront en tant que de besoin complétées afin d'affiner et qualifier la nature et le rythme de consommation foncière soutenu depuis 2002 pour satisfaire les besoins d'aménagement et de développement de Thann.

8. Enjeux d'aménagement et de développement durable

8.1 Vue d'ensemble

Pérenniser la dimension de ville moyenne

Le devenir de Thann est lié à sa vocation de ville moyenne et à son rayonnement au sein de l'agglomération de Thann-Cernay et de l'ensemble de la vallée de la Thur. Ces caractéristiques s'appuient pour beaucoup sur les relations d'interdépendance que noue la ville avec son agglomération et sur la complémentarité qu'elle développe avec Cernay dans le cadre d'un bipôle urbain.

Renforcer et développer l'attractivité de Thann sans élargir significativement son enveloppe urbaine

La problématique d'aménagement et de développement durable de la commune tient pour l'essentiel dans les avantages et désavantages de sa localisation géographique en entrée de vallée.

Sa position géographique lui offre un rayonnement important sur l'ensemble de la vallée de la Thur, mais la prive d'une proximité suffisante avec les infrastructures de la plaine d'Alsace. La configuration et les contraintes du terrain lui enlèvent en outre des possibilités d'extension qui lui auraient permis de se renforcer par l'aménagement de zones industrielles ou commerciales ou par un déploiement plus important de ses quartiers résidentiels et une augmentation plus active de sa taille en surface ou en population.

Valoriser et pérenniser l'ensemble des atouts existants

Disposant pour ses extension de marges limitées, la ville compte désormais pour pérenniser ses vocations urbaines sur :

- le rayonnement de son patrimoine monumental, architectural, urbain, historique et paysager ;
- la pérennité de sa centralité urbaine, à l'origine de l'attractivité commerciale et touristique de son centre-ville historique
- le renforcement de son rôle de pôle d'équipements collectifs, notamment en matière de culture, de sports et de loisirs, en matière éducative et scolaire et en matière médicale, hospitalière et médico-sociale.

- le renforcement de son rôle de pôle d'emplois et de services à caractère urbain.
- le gain d'attractivité de son offre résidentielle (diversité, offre de proximité, qualité de vie, qualité du cadre de vie...)
- la poursuite du mouvement de tertiairisation de son économie : secteurs publics du soin, de l'éducation, et de la formation, de l'administration publique, des services aux entreprises comme aux habitants, des commerces, etc...
- le développement de son potentiel touristique : valorisation de ses multiples attracteurs mais aussi : offre gastronomique et capacités d'hébergement touristique,
- et d'une manière plus générale, sur tous les facteurs contribuant au développement d'un territoire plus performant par son attractivité urbaine et par la qualité des conditions de vie offertes aux habitants. Parmi ces facteurs, la desserte urbaine apportée par le tram-train n'est naturellement pas le moindre.

Valoriser les atouts offerts par le cadre naturel et par les patrimoines remarquables

Les potentiels d'attractivité et de rayonnement de la ville dépendent significativement des ressources et des milieux formant son environnement naturel. Le territoire de la commune comprend des milieux remarquables, des fractions de grands ensembles de forêt vosgienne et quelques espaces agricoles et ruraux traditionnels. D'une part ces espaces appartiennent pour certains d'entre eux au patrimoine naturel et paysager, et sont à ce titre à maintenir protégés. D'autre part, ils contribuent dans leur ensemble de manière significative à l'identité paysagère, à la qualité et à l'attractivité des conditions de vie, et sont à ce titre à pérenniser.

L'attractivité de la ville historique elle-même repose sur la qualité et la pérennité du patrimoine architectural et urbain, pendant que la qualité du cadre résidentiel s'appuie sur une part de nature en ville, qu'il convient de cultiver et de renforcer au bénéfice du fonctionnement écologique du territoire et de la qualité de vie pour les habitants. Les enjeux d'aménagement et de développement durable reposent par conséquent également sur l'aptitude du projet à concilier la réponse aux besoins d'aménagement et de développement avec la préservation et la valorisation :

- des espaces naturels remarquables, en particulier ceux identifiés par le réseau Natura 2000
- des cours d'eau et de leurs ripisylves et des zones humides qui les accompagnent
- du vignoble grand cru des coteaux du Rangen

- du patrimoine architectural, urbain et paysager remarquable compris au sein de différents quartiers de la ville et de son contexte environnant.

Développer le projet tout en prenant en compte les dispositifs de prévention des risques naturels et technologiques

La ville est exposée à des risques naturels et technologiques et à des nuisances. Les risques les plus saillants sont ceux générés par les crues de la Thur et par le site des usines Cristal et PPC, par ailleurs pourvoyeuses de richesse économique et d'emplois. La rivière est une source de nature en ville et d'attractivité. Le site industriel constitue un socle historique et économique d'activités de production. Ces deux atouts majeurs de la commune présentent en retour des contraintes qu'il convient d'apprivoiser. Le projet doit par conséquent également pouvoir tenir compte des dispositions permettant la prévention de ces risques, encourus par les personnes et les biens qui s'y trouvent exposés.

8.2 Enjeux environnementaux

Grands thèmes	Objet	Nature de l'enjeu
Milieus naturels, forestiers et agricoles	Milieus remarquables : Zones Natura 2000	Protéger les milieux naturels des Forêts de l'Herrenstubenkopf, de l'Ihersthal, du Rauenkopf, du Schlossberg, et du rocher du Rosenbourg pour leurs milieux naturels remarquables.
	Vignoble	Protéger les parcelles de vignoble des Coteaux du Rangen, classés grand cru d'Alsace et plus généralement préserver le vignoble thannois.
	Forêts, lisières forestières	Préserver les massifs forestiers. Sauvegarder et reconstituer les lisières forestières.
	Prairies et vergers	Préserver les prairies et les parcelles de vergers traditionnels, ainsi que les espaces de transition entre forêt et enveloppe urbaine.
	Cours d'eau Zones humides	Préserver les cours d'eau, les berges naturelles, protéger et renforcer les ripisylves. Préserver les zones humides
	Fonctionnement écologique	Préserver les couloirs écologiques d'intérêt local le long du réseau hydrographique (y compris le Kerlenbach).
	Espaces agricoles	Préserver l'accessibilité fonctionnelle des parcelles agricoles afin d'assurer leur entretien

Grands thèmes	Objet	Nature de l'enjeu
Patrimoine architectural et urbain	Patrimoine architectural	Protéger et valoriser le patrimoine architectural remarquable : Collégiale Saint-Thiébaud et ses abords, maisons classées et inscrites...
		Préserver la physionomie des constructions anciennes présentant une volumétrie et une modénature traditionnelles. Centre historique et faubourgs.
	Patrimoine urbain	Préserver et valoriser dans son ensemble le patrimoine urbain du centre historique et de ses abords : trame et silhouette urbaines.
Paysage	Plans lointains	Préserver les principales vues remarquables : sur la croix du Staufen, sur l'Engelbourg, et les plans lointains sur la Collégiale.
	Paysages ouverts	Maintenir ouverts les espaces exposés à enfrichement : vallon du Kattenbach et du Steinbyrunz, pieds du Staufen et de l'Engelbourg
	Limite urbaine ouest	Préserver la coupure urbaine entre Thann et Leimbach, afin de maintenir une crête forestière et un arrière-plan de boisements.
	Entrées de ville	Requalifier les séquences de paysage déstructuré de l'entrée de ville en venant de Bitschwiller-les-Thann
		Requalifier l'entrée est (en limite de commune avec Vieux-Thann). Requalifier les 2 entrées d'agglomération par la D35. Dessiner un front de limite urbaine (achèvement de la ZAC du Blosen)
Trame verte urbaine	Préserver et renforcer la trame verte urbaine afin de maintenir et renforcer la qualité et l'attractivité du paysage urbain.	

8.3 Enjeux de prévention des risques et des nuisances

Grands thèmes	Objet	Nature de l'enjeu
Risques naturels et technologiques	Risques d'inondation et de remontées de nappe	Prévenir les risques d'inondation, de coulées de boues et de remontées de nappe pour les personnes et les biens.
	Risques de mouvements de terrains	Prévenir les risques pour les personnes et pour les biens. Attention notamment à porter aux Coteaux du Rangen.

Grands thèmes	Objet	Nature de l'enjeu
Risques naturels et technologiques	Risques technologiques	Prévenir le risque généré par l'usine Cristal. Prévenir le risque généré par le transport de matières dangereuses sur la N66
	Changement climatique	Maintenir et renforcer le couvert végétal et arboré existant, y compris au sein de l'enveloppe urbaine. Préserver les zones humides.
		Réhabiliter le parc vétuste ou ancien afin d'améliorer sa performance énergétique.
Risques de pollutions et de nuisances	Exposition au bruit	Mise en application du plan de prévention du bruit (source de nuisance de la N66).
	Qualité de l'air – Emissions de gaz à effet de serre	Politique d'incitation à l'utilisation de moyens alternatifs à l'utilisation de la voiture individuelle : Tram-train, vélo, marche à pied.
		Prise en compte lorsque c'est possible des principes de conception bioclimatique pour l'implantation des nouvelles constructions

La commune est classée en zone 3 risque potentiel radon.

Concernant le risque minier, une étude est en cours. Les secteurs à l'étude ne sont pas urbanisés, ni urbanisables. A ce jour, il n'existe aucun plan de prévention mais un arrêté préfectoral informant les acquéreurs et locataires qui est annexé au PLU.

(Commune de THANN (68))
Carte des aires "mouvement de terrain"
 Annexe 11

Legende :

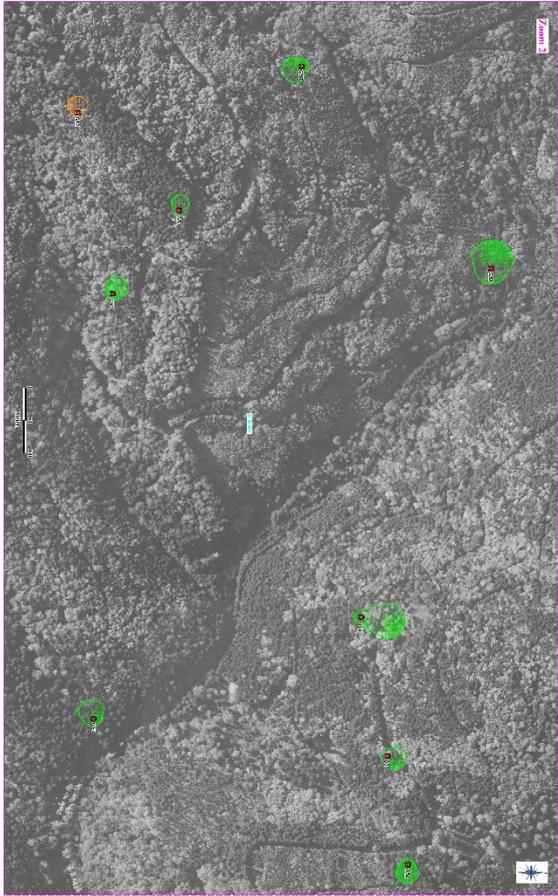
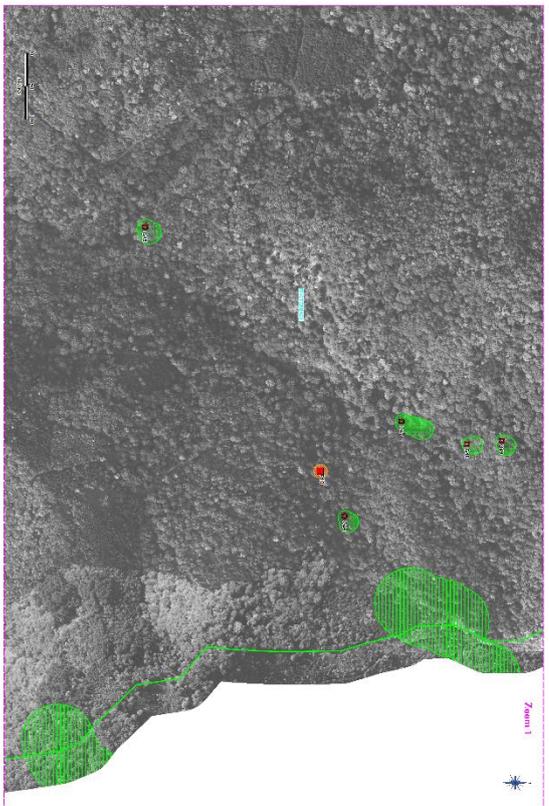
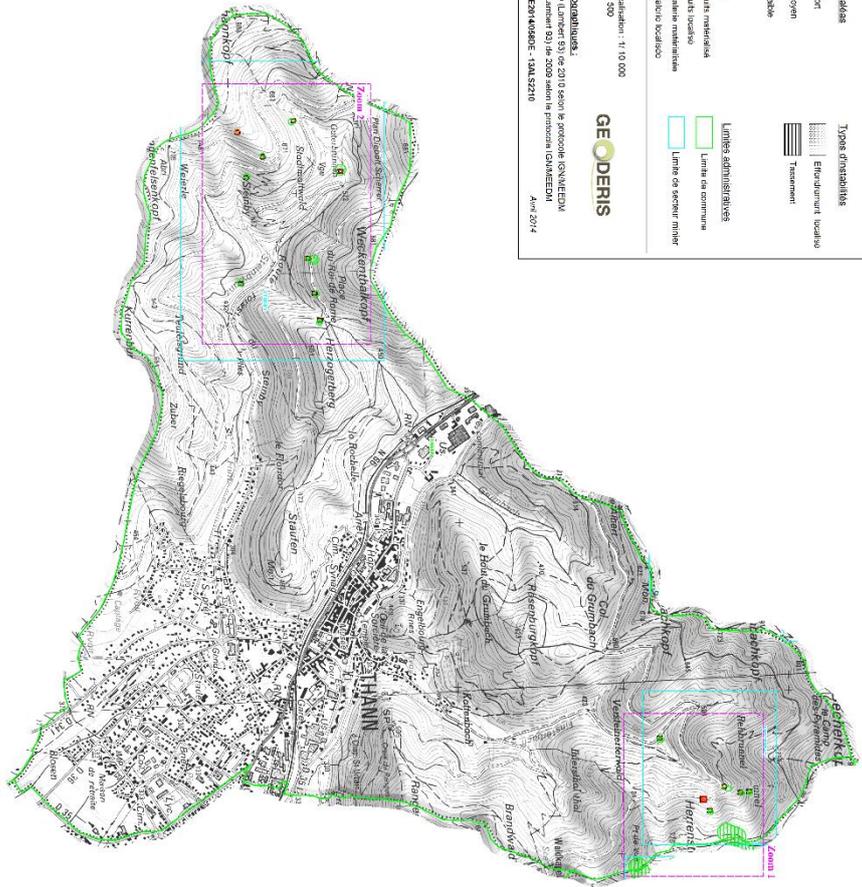
Niveaux d'éclats	Type d'insubilité
Fort	Entouragement localisé
Moyen	Tassement
Faible	

Ouvrages :

Puits matérialisés	Limites en commune
Puits usuels	Limites en secteur mairiel
Cabanes existantes	
Cabanes vacantes	

Échelles :
 Carte au 1:10 000
 250m : 1 : 250

Éléments cartographiques :
 Carte au 1:10 000 de la commune de Thann, par le service IGN/BDP
 IGN 250 : 1 : 250
 GEODERIS
 GEODERIS ESP-4040000 - 10432710
 Ann 2014



8.4 Enjeux d'habitat

Grands thèmes	Objet	Nature de l'enjeu
Orientations qualitatives	Peuplement	Maintenir la taille critique de Thann. Répondre au besoin de desserrement des ménages, assurer le renouvellement générationnel et maintenir l'attractivité locale pour une diversité de populations et pour les populations jeunes. Sauvegarder le potentiel humain générateur de demande de services et d'équipements.
	Production de logements	Assurer une production reflétant la diversité du parc existant : logements susceptibles d'être loués, diversité de tailles et de formes...

8.5 Enjeux de transports et de déplacements

Grands thèmes	Objet	Nature de l'enjeu
Déplacements	Pression routière	Améliorer la sécurité des déplacements sur la N66 (aménagement rond-point nord et tronçon jusqu'à la rue des tirailleurs marocains).
	Transports en commun	Favoriser l'utilisation du tram-train par la mise en œuvre des orientations d'aménagement et d'urbanisme. Densification de l'enveloppe urbaine existante.
	Alternatives à la voiture individuelle	Sécuriser les parcours vélo. Favoriser le stationnement vélo (espaces publics, immeubles collectifs).
Stationnement	Encombrement des espaces publics du au stationnement	Maintien d'une pression faible de la demande et des pratiques de stationnement dans les quartiers résidentiels.

8.6 Enjeux de développement économique et de communications numériques

Grands thèmes	Objet	Nature de l'enjeu
Services	Confortement du pôle commerçant de centre-ville.	Conforter l'attractivité du pôle de commerces de centre-ville : espaces publics, desserte, accessibilité, patrimoine urbain...
	Développement des services au sein du tissu urbain	Favoriser l'insertion d'activités de services au sein du tissu existant et à l'occasion des nouveaux programmes de construction.

	Zone d'activité commerciale	Renforcement du pôle de commerces du Kerlenbach (Cf ZACOM).
Activité industrielles et artisanales	Tissu existant	Favoriser le maintien des activités existantes, leur renouvellement et l'insertion de nouvelles activités dans le tissu existant (Thann nord).
Industrie chimique	Cristal	Assurer le maintien de l'activité de production industrielle, (accessibilité, desserte...)
Tourisme	Développement de l'attractivité et de l'offre touristiques	Sauvegarder et améliorer le potentiel d'attractivité touristique. Favoriser l'évolution et le renforcement de l'offre d'hébergement touristique et l'offre gastronomique.

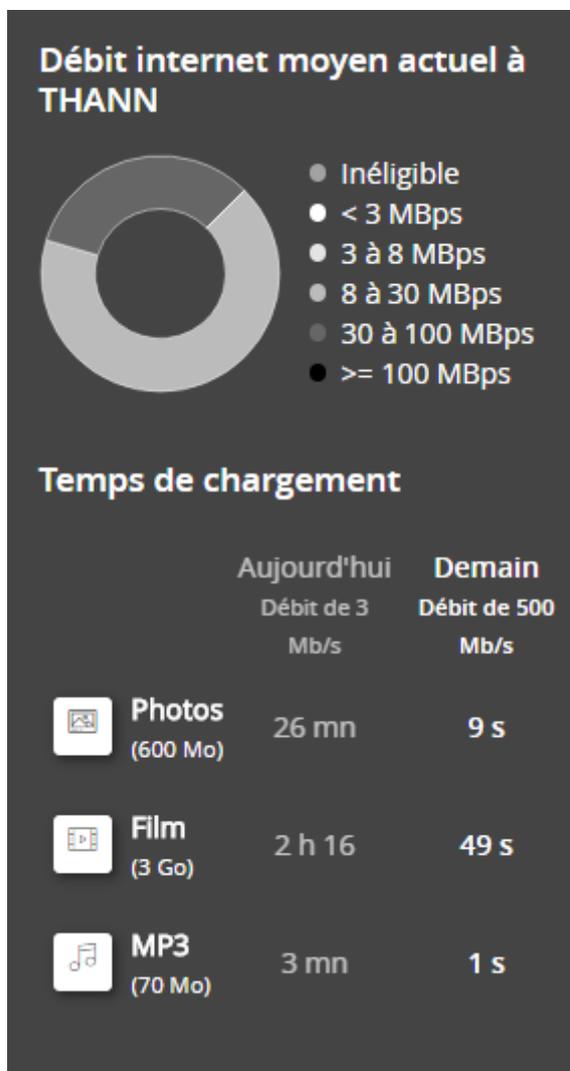
Grands thèmes	Objet	Nature de l'enjeu
Communications numériques	Intégrer l'accessibilité à l'offre numérique	Assurer une éligibilité au Haut-Débit pour l'ensemble des entreprises et des habitants de la partie agglomérée de la commune.
Offre de loisirs	Valoriser et renforcer l'offre existante	Favoriser la bonne insertion des équipements de sports et de loisirs et de diffusion culturelle existants dans le fonctionnement urbain (proximité, accessibilité, desserte...) Mettre en valeur et rendre accessible le réseau de randonnées pédestre.

8.7 Enjeux liés à la gestion de la ressource foncière

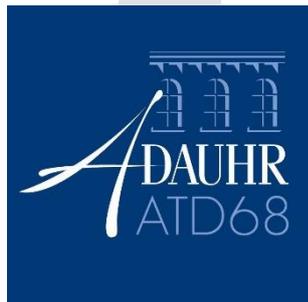
Grands thèmes	Objet	Nature de l'enjeu
Enjeux qualitatifs	Densifier l'enveloppe urbaine existante en valorisant et préservant le patrimoine architectural et urbain	Poursuivre la politique de résorption des logements vacants du tissu ancien. Utiliser préférentiellement pour la production de nouveaux logements les démolitions-reconstructions (hors centre-ville) et les dents creuses.
Enjeux quantitatifs	Habitat et production de logements	Priorités foncières : - Achèvement de la ZAC du Blosen - Utilisation des dents creuses et îlots enclavés localisées hors des zones de fortes restrictions du PPRt - Réalisation de la ZAC Saint-Jacques (réalisation des objectifs en collectifs et individuels groupés). Parts à définir en zone U et AU - Extensions modérées de la tache urbaine en limite sud pour réalisation d'une part significative d'objectifs en individuels
Grands thèmes	Objet	Nature de l'enjeu
Enjeux quantitatifs	ZACOM	Consommation foncière limitée à la ZACOM définie par le SCoT (espace de renouvellement urbain et de densification urbaine).
	Industrie	Préservation de la densité industrielle et de la densité d'emploi du site Cristal
	Autres sites d'activités	Maintien des secteurs d'activités existants (faubourg des Vosges, Bungert, secteur gare SNCF...) avec possibilités de renouvellement et de densification des installations existantes.

8.8 Enjeux liés aux communications numériques

Le début des études pour le déploiement de la fibre optique à Thann sera en mai 2019 (source : www.rosace-fibre.fr).



Source : www.rosace-fibre.fr



Jean-Roch Klethi - Urbaniste
Jean-Roch Klethi - Urbaniste